



République du Sénégal
Un Peuple - Un But - Une Foi
PRIMATURE
Cabinet du Premier Ministre



Secrétariat Exécutif

Conseil National de Sécurité Alimentaire

STRATEGIE NATIONALE DE SECURITE ALIMENTAIRE ET DE RESILIENCE (SNSAR) 2015-2035



Novembre 2015

Table des matières

SIGLES ET ACRONYMES.....	3
INTRODUCTION.....	5
Objet et intérêt stratégique.....	5
Objectifs de la stratégie.....	5
Structuration.....	7
CHAPITRE I : CONTEXTE.....	8
1.1 Le contexte global.....	8
1.2 Evolution du Cadre politique, stratégique et programmatique.....	10
1.2.1. Le contexte politique.....	10
1.2.2. Le cadre stratégique et programmatique.....	14
1.2.3. Interventions des principaux partenaires.....	16
1.2.4. Interventions des Organisations de la Société civile (OSC).....	18
CHAPITRE II. ANALYSE DIAGNOSTIQUE.....	19
2.1 Cadre conceptuel de la sécurité alimentaire et de la résilience.....	19
2.1.1. Définition du concept de sécurité alimentaire.....	19
2.1.2. Définition du concept de résilience.....	21
2.1.3. Articulation entre la sécurité alimentaire et la résilience.....	21
2.2 Situation des secteurs piliers de la sécurité alimentaire.....	24
2.2.1. Agriculture.....	24
2.2.2. Elevage.....	25
2.2.3. Pêche et aquaculture.....	27
2.2.4. Agro foresterie et Environnement.....	30
2.2.5. La recherche agroalimentaire.....	31
2.3 Situation de la sécurité alimentaire.....	31
2.3.1. Prévalence de l'insécurité alimentaire au niveau national.....	31
2.3.2. Situation de la sécurité alimentaire selon les régions et départements.....	32
2.3.3. Situation nutritionnelle.....	32
2.4 Analyse des quatre dimensions de la sécurité alimentaire.....	33
2.4.1. La disponibilité alimentaire.....	33
2.4.2. L'accessibilité.....	37
2.4.3. L'utilisation.....	38
2.4.4. La stabilité.....	39

2.5	Présentation du système statistique et d'information liée à la sécurité alimentaire	39
2.6	Gouvernance et financement de la sécurité alimentaire et de la résilience	40
2.6.1.	Gouvernance de la Sécurité alimentaire et de la résilience.....	40
2.6.2.	Le Financement de la sécurité alimentaire et de la résilience	43
CHAPITRE III. LA STRATEGIE		45
3.1	Cadre stratégique	45
3.1.1.	Des enjeux et des défis	45
3.1.2.	Vision	46
3.1.3.	Principes directeurs	46
3.1.4.	Les orientations stratégiques.....	48
3.1.5.	Objectif stratégique	49
3.1.6.	Axes Stratégiques.....	49
3.2.	Plan d'Actions Prioritaires 2017-2021.....	54
3.3	Le Cadre de coordination, de suivi et d'évaluation.....	0
3.4	Esquisse du dispositif de suivi-évaluation.....	4
ANNEXES.....		0

SIGLES ET ACRONYMES

AGIR	<i>Alliance Globale pour l'Initiative Résilience au Sahel et en Afrique de l'Ouest</i>
ANACIM	<i>Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie</i>
ARC	<i>African Risk Capacity</i>
ARD	<i>Agence Régionale de Développement</i>
BACDI	<i>Bureau d'Appui à la Coopération Canadienne au Développement International</i>
DAC	<i>Domaine agricole Communautaire</i>
DAGE	<i>Direction de l'Administration Générale et de l'Équipement</i>
CDSA	<i>Comités Départementaux de Sécurité Alimentaire</i>
CEDEAO	<i>Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest</i>
CH	<i>Cadre Harmonisé</i>
CILSS	<i>Comité Permanent Inter-Etat de Lutte contre la Sécheresse au Sahel</i>
CLM	<i>Cellule de Lutte contre la Malnutrition</i>
CNSA	<i>Conseil National de Sécurité Alimentaire</i>
CRSA	<i>Comité Régional de Sécurité Alimentaire</i>
CSA	<i>Commissariat à la Sécurité Alimentaire</i>
CT	<i>Collectivités Territoriales</i>
DAPSA	<i>Direction de l'Analyse et de la Prévision des Statistiques Agricoles</i>
DGPSSN	<i>Délégation Générale à la Protection Sociale et à la Solidarité Nationale</i>
DPES	<i>Document de Politique Economique et Sociale</i>
DSRP	<i>Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté</i>
FAO	<i>Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture</i>
FONGIP	<i>Fonds de Garantie et d'Investissement Prioritaire</i>
FONSIS	<i>Fonds Souverain d'Investissement Stratégique</i>
GOANA	<i>Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance</i>
GTHEA	<i>Groupe de travail HEA</i>
GTP	<i>Groupe de travail Pluridisciplinaire</i>
HEA	<i>Household Economy Analysis</i>
IFPRI	<i>International Food Policy Research Institute</i>
ISRA	<i>Institut Sénégalais de Recherche Agricole</i>
ITA	<i>Institut de Technologie Alimentaire</i>
LOASP	<i>Loi d'Orientation Agro-Sylvo Pastorale</i>
MAER	<i>Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural</i>
MCOM	<i>Ministère du Commerce</i>
MEDD	<i>Ministère de l'Environnement et du Développement Durable</i>
MEFP	<i>Ministère de l'Économie des Finances et du Plan</i>
MEPA	<i>Ministère de l'Élevage et des Productions Animales</i>
MHA	<i>Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement</i>
MPEM	<i>Ministère de la Pêche et de l'Économie Maritime</i>
MSAS	<i>Ministère de la Santé et de l'Action Sociale</i>
NASAN	<i>Nouvelle Alliance pour la Sécurité Alimentaire et la Nutrition</i>
NEPAD	<i>Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique</i>
OCB	<i>Organisations Communautaires de Base</i>
ODD	<i>Objectifs de Développement Durable</i>
OGM	<i>Organisme Génétiquement Modifié</i>
OMC	<i>Organisation Mondiale du Commerce</i>
OMD	<i>Objectifs du millénium pour le Développement</i>

ONG	<i>Organisation Non Gouvernementale</i>
OP	<i>Organisations de Producteurs</i>
OSC	<i>Organisation de la Société Civile</i>
PAM	<i>Programme Alimentaire Mondial</i>
PAS	<i>Programme d'Ajustement Structurel</i>
PDDAA	<i>Programme de développement durable de l'agriculture africaine</i>
PDMAS	<i>Programme de Développement des Marchés Agricoles du Sénégal</i>
PGIES	<i>Programme de Gestion Intégrée des Eaux et des Sols</i>
PISA	<i>Programme d'Investissement du Secteur Agricole</i>
PME	<i>Petite et Moyenne Entreprise</i>
PMI	<i>Petite et Moyenne Industrie</i>
PNASA	<i>Programme National d'Appui à la Sécurité Alimentaire</i>
PNASAR	<i>Programme National d'Appui à la Sécurité Alimentaire et à la Résilience</i>
PNAR	<i>Programme National d'Autosuffisance en riz</i>
PNDL	<i>Programme National de Développement Local</i>
PNIA	<i>Programme National d'Investissement Agricole</i>
PNC	<i>Programme de Nutrition Communautaire</i>
PNUD	<i>Programme des Nations Unies pour le développement</i>
PRN	<i>Programme de Renforcement de la Nutrition</i>
PRP	<i>Priorités Résiliences Pays</i>
PSE	<i>Plan Sénégal Emergent</i>
PSSA	<i>Programme Spécial de Sécurité Alimentaire</i>
PTIP	<i>Programme Triennal d'Investissement Public</i>
PTF	<i>Partenaires Techniques et financiers</i>
PUDC	<i>Programme d'Urgence de Développement Communautaire</i>
REVA	<i>Retour vers l'Agriculture</i>
SAP	<i>Système d'alerte précoce</i>
SCA	<i>Stratégie de Croissance Accélérée</i>
SECNSA	<i>Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire</i>
SIM	<i>Système d'Information sur les Marchés</i>
SNSA	<i>Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire</i>
SNSAR	<i>Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire et de Résilience</i>
SP	<i>Secteur Privé</i>
SSA	<i>Sécurité Sanitaire des Aliments</i>
TDI	<i>Taux de Dépendance aux Importations</i>
UE	<i>Union Européenne</i>
USAID	<i>United States Agency for International Development</i>
FISE (UNICEF)	<i>Fonds des Nations Unies pour l'Enfance</i>
UEMOA	<i>Union Economique et Monétaire Ouest Africaine</i>
ZAR	<i>Zones à risque</i>

INTRODUCTION

Objet et intérêt stratégique

Le présent Document de Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire et de résilience (**SNSAR**) 2015-2035 a pour objet de fournir à l'Etat et à tous les acteurs impliqués dans le domaine de la Sécurité Alimentaire et de la Résilience, un référentiel d'orientation et de coordination des interventions (acteurs institutionnels, Secteur privé, OSC, Collectivités territoriales, partenaires au développement, etc.). La SNSAR est un cadre stratégique national dans lequel tous les acteurs sont invités à inscrire leurs interventions.

Il est le fruit d'un travail collectif, participatif, itératif et inclusif de réactualisation du document de stratégie de 2010 dont la non validation politique a hypothéqué son opérationnalisation. Le processus d'élaboration de la SNSAR a été également nourri par les résultats de la réflexion qui avait abouti à la formulation du document de stratégie de sécurité alimentaire de 1999. Elle intervient dans un environnement marqué par de profondes mutations survenues dans le contexte global et dans l'environnement socio-économique, politique, institutionnel et programmatique du pays et de la sous-région.

La sécurité alimentaire et nutritionnelle est un enjeu de développement, et pour cette raison, elle suscite un intérêt stratégique de plus en plus soutenu de la part des pouvoirs publics, des partenaires au développement, des organisations de la société civile et du secteur privé.

L'exigence d'avoir une stratégie nationale de sécurité alimentaire et de résilience, obéit à la volonté politique du gouvernement - appuyé par les partenaires techniques et financiers - d'inscrire les initiatives diverses développées dans le domaine à travers un cadre cohérent. Elle répond à la nécessaire prise en charge des besoins alimentaires et nutritionnels des populations, notamment les plus vulnérables qui font face à des chocs multiformes. Elle s'effectue dans un contexte économique international difficile, marqué par la flambée des prix des produits alimentaires, doublée d'une incertitude sur les tendances futures.

Objectifs de la stratégie

La stratégie nationale de sécurité alimentaire et de résilience vise les objectifs suivants :

- Mettre en place le cadre approprié de mise en cohérence des interventions menées de manière encore dispersée dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la résilience, en dotant, l'Etat et les acteurs-intervenants, d'un instrument de coordination et de gestion de la politique définie dans ce cadre ;
- Indiquer les grandes orientations stratégiques et les priorités en matière de sécurité alimentaire et de résilience, et bâtir les interventions sur un ensemble d'initiatives coordonnées combinant les actions de mise en œuvre immédiate et directe (logique de riposte rapide) avec des actions à moyen et long terme (logique de développement durabilité) ;
- Prendre en compte la dimension protection des moyens d'existence des populations rurales à travers un renforcement de leurs capacités productives et de leur résilience face aux chocs.

Encadré 1 : Méthodologie d'actualisation de la stratégie nationale de sécurité alimentaire

L'approche privilégiée lors de l'élaboration de cette stratégie nationale de sécurité alimentaire et de résilience a été bâtie autour d'un processus participatif, itératif et inclusif. Les acteurs clés de la sécurité alimentaire et de la résilience ont été impliqués à travers de larges consultations avec les services techniques, les Partenaires au Développement, le secteur privé, les organisations de la société civile. La proposition de stratégie a été discutée en divers ateliers sous la conduite d'un comité technique restreint composé d'une vingtaine d'experts. C'est la version corrigée et consolidée issue de ces ateliers de partage qui est ici présentée.

Le cadre d'analyse proposé prend comme base l'approche fondée sur les quatre dimensions de la sécurité alimentaire selon une démarche calée sur une vision plus large de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et sur une combinaison des interventions directes et des perspectives plus durables structurées autour du concept de résilience. Ce cadre d'analyse a également intégré le concept de résilience pour mettre en perspective la SNSAR et l'asseoir sur des approches durables de lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition.

La résilience désigne les capacités d'un individu, d'un ménage, d'un groupe de population, ou d'un système à anticiper, absorber et à se relever d'aléas, d'effets du changement climatique ou d'autres chocs et tensions, sans compromettre ses perspectives à long terme. La résilience n'est pas un état final, mais un ensemble dynamique de processus et de conditions. Elle est influencée par des facteurs institutionnels, politiques, culturels, économiques, physiques, humains, environnementaux et sociaux.

L'adaptation au changement climatique est une pratique qui englobe les actions de divers acteurs cherchant à gérer et à réduire les risques associés à ce phénomène. À travers le monde, les populations recherchent constamment des moyens de réduire les risques de catastrophe. Certaines associent différentes stratégies relatives aux moyens d'existence, telles que la pêche, l'agriculture, le petit élevage, la cueillette et la vente de travail manuel, entre autres, pour réduire leur vulnérabilité. Mais dans de nombreux cas, la marginalisation limite l'efficacité des stratégies et les choix des populations, et l'exode rural les expose à des situations inhabituelles dans lesquelles elles ne possèdent ni les connaissances ni les moyens nécessaires pour gérer de nouveaux risques.

Dans le cadre de l'Alliance Globale pour l'initiative résilience au Sahel et en Afrique de l'Ouest (AGIR), quatre piliers ont été définis et mis en synergie, en vue de trouver des priorités pour des solutions durables aux problèmes de l'insécurité alimentaire, de la malnutrition, de la protection sociale et de la gouvernance du domaine.

C'est l'ensemble de ses présupposés théoriques et ces constats opérationnels qui ont nourri le processus d'actualisation de la SNSAR.

Structuration

Le document de stratégie est structuré autour d'un certain nombre d'axes d'analyse développés en trois (03) chapitres :

- Le Chapitre I présente le contexte général qui marque le processus de formulation de la SNSAR et met au point les mutations intervenues dans la situation globale du pays et dans la sous-région en lien avec la problématique de la sécurité alimentaire et de la résilience ;
- Le Chapitre II porte sur le diagnostic du domaine qui balaie tout le champ des secteurs qui constituent les piliers de la sécurité alimentaire (agriculture, élevage, pêche, agroalimentaire, foresterie...) assorti d'une analyse des dimensions et de la situation de la sécurité alimentaire et de la résilience ;
- Le Chapitre III décline les grandes lignes de la stratégie de sécurité alimentaire et de résilience à travers une présentation des principaux défis et enjeux du domaine, de la vision et des principes directeurs qui la sous-tendent ainsi que des principaux axes stratégiques et leur déclinaison en résultats attendus et en lignes d'actions.

CHAPITRE I : CONTEXTE

1.1 Le contexte global

La crise alimentaire et nutritionnelle de 2008 a mis en lumière les limites des politiques visant à atteindre la sécurité alimentaire et nutritionnelle. A l'instar des pays sahéliens, le Sénégal a subi les effets négatifs de cette crise majeure du fait de sa situation biophysique et économique défavorable fragilisée davantage par les péjorations climatiques. La problématique de l'accès des populations, notamment les plus vulnérables, à une alimentation en quantité et en qualité suffisantes est devenue plus complexe du fait de la récurrence des crises alimentaires et nutritionnelles. La question de l'articulation entre la sécurité alimentaire et la résilience s'est inscrite ainsi au cœur de la problématique globale de la lutte contre la pauvreté et du développement.

Depuis quelques années, les questions de sécurité alimentaire ont connu une montée en puissance dans les agendas nationaux et régionaux avec une volonté plus affirmée d'aller vers des cadres programmatiques plus fédérateurs avec des horizons temporels plus étendus. Cette volonté s'est traduite, par exemple, par l'élaboration et la mise en œuvre du Programme National d'Appui à la Sécurité Alimentaire (PNASA), unique cadre fédérateur de l'ensemble des actions qui concourent à la Sécurité Alimentaire (SA) et à la résilience, et induit un développement rural endogène axé sur l'amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables.

Ces initiatives ont été sous-tendues par tout un processus de modification profonde de l'approche du développement et, singulièrement, celle de la question de la pauvreté et de la sécurité alimentaire au Sénégal. C'est dans ce contexte que le cycle des Documents de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) a été clos avec l'avènement de nouveaux documents de référence des politiques publiques qui mettent le développement au cœur de leurs orientations stratégiques et de leurs cadres programmatiques. Il s'agit du Document de Politique Économique et Social (DPES 2013-2017) révisé ensuite en Stratégie Nationale de Développement Économique et Social (SNDS) qui a débouché, finalement, sur le Plan Sénégal Émergent (PSE).

En effet, le PSE constitue, désormais, le référentiel unique en matière de politiques publiques pour le développement économique et social du pays. Il s'agit d'un nouveau cadre de référence à moyen et long termes qui affiche les ambitions et décline la vision de l'émergence économique à l'horizon 2035.

Les secteurs productifs, à l'image du secteur de l'agriculture, constituent les principaux piliers de la sécurité alimentaire et de la résilience. Dans le cadre du PSE, l'Agriculture est considérée comme le moteur de la croissance. Le Programme de Relance et d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS) constitue le cadre d'opérationnalisation du volet agricole du PSE. Les objectifs du PRACAS en matière de souveraineté alimentaire sont bien définis et séquencés dans le temps avec une option très claire d'atteindre l'autosuffisance alimentaire en riz à l'horizon 2017.

Ce changement de paradigme dans l'approche des questions agricoles et alimentaires est sous-tendu par une volonté politique forte qui se matérialise par des efforts importants, en termes d'investissements, dans l'agriculture, l'élevage, l'aquaculture, l'hydraulique et dans les infrastructures. Il est assorti d'une batterie de mesures pour stimuler le développement

rural (amélioration du ciblage des subventions en intrants, renforcement de l'équipement agricole, mise en place des Domaines Agricoles Communautaires, création de l'agence nationale de l'Aquaculture, lettres de missions plus claires données aux structures d'encadrement et d'appui-conseil et renforcement des moyens d'intervention des structures techniques déconcentrées, etc.).

La mise en œuvre de cette nouvelle vision rompt ainsi d'avec les politiques agricoles et alimentaires menées jusqu'ici par à-coups ou en cascade et qui ont toujours butté sur la question de leur maintien dans la durée. Cette approche est d'autant plus viable qu'elle articule les objectifs de développement macro-économique à la promotion de secteurs rentables par des mesures de protection des moyens d'existence des populations vulnérables avec des effets induits sur l'accès à la santé, à l'éducation et à l'alimentation. Il s'y ajoute la mise en place de Documents de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD) pour mettre en cohérence les interventions des différents secteurs sur la Sécurité alimentaire (SA) et nutritionnelle.

C'est la nécessité de faire face aux mutations en cours et de répondre à la forte demande des intervenants de se doter d'un cadre stratégique cohérent qui justifie l'initiative prise par l'État, à travers le SECNSA et de concert avec les partenaires techniques et financiers pour réactualiser, sur une base de large consensus, la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire (SNSA). Celle-ci intègre désormais la résilience avec l'avènement des Priorités Résilience Pays (PRP) qui marquent un changement de paradigme aussi bien dans l'approche conceptuelle que dans les grilles d'analyse de la sécurité alimentaire. En effet, le Sénégal, à l'instar des autres pays du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest a souscrit à l'Alliance Globale pour l'Initiative Résilience, pour promouvoir une approche globale et holistique des questions de sécurité alimentaire et l'inscrire ainsi dans une perspective régionale.

La SNSAR intervient, alors, dans un contexte où les populations, notamment les plus vulnérables continuent à subir les chocs liés à des crises multiformes dont la plus importante et la plus complexe est le changement climatique. Ce phénomène comporte des risques environnementaux avec des effets négatifs sur la préservation des ressources naturelles (déficit hydrique, diminution de la biomasse, dégradation des sols, réduction des aires de reproduction halieutique, montée de la mer, etc.), sur la production et sur la sécurité alimentaire, et donc sur le taux de croissance escompté figurant dans le PSE qui est de l'ordre de 7%.

Le Sénégal présente des risques évidents aux changements climatiques qui sont des phénomènes récurrents à intensité, parfois, extrême et inattendue, aggravés surtout par le fait de l'incertitude. Leur survenue dans des situations de fragilité des conditions socio-économiques et écologiques soumet une frange importante de la population à ces aléas qui accentuent leur vulnérabilité du fait de l'érosion de leurs conditions et de leurs moyens d'existence. Le concept de résilience est, par conséquent, en lien étroit avec le changement climatique et constitue une partie intégrante de la sécurité alimentaire.

Le marché joue un rôle central dans la sécurité alimentaire. En période de soudure ou de crise, les producteurs peuvent être amenés à vendre leur capital accumulé, souvent du bétail, pour faire face à l'insuffisance de leurs récoltes et/ou à l'augmentation des prix. Ils entrent alors dans une spirale d'appauvrissement et de vulnérabilité alimentaire.

La variation saisonnière de revenus, la consommation et la pauvreté sont des phénomènes

récurrents dans les zones rurales du Sénégal générés par une seule saison agricole de deux à trois mois. L'augmentation de la production irriguée de contre saison, l'expansion des activités non-agricoles et rurales et la migration saisonnière ont aidé à atténuer les chocs sur les revenus et la consommation dans de nombreux domaines.

La problématique de la résilience aux chocs, notamment pour les populations vulnérables, constitue ainsi l'un des axes majeurs de la stratégie de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Il s'agit d'un défi majeur dont la prise en charge requiert la combinaison des logiques d'intervention directe dans des situations d'insécurité alimentaire aiguës, à travers le système d'alerte précoce (SAP), et des approches à long terme fondées sur l'atténuation des causes sous-jacentes de l'insécurité alimentaire.

1.2 Evolution du Cadre politique, stratégique et programmatique

1.2.1. Le contexte politique

Le cadre stratégique, politique et programmatique en matière de sécurité alimentaire a globalement épousé les contours des politiques agricoles développées au Sénégal. L'idée qui sous-tend cette option va de soi, puisqu'il s'agit de promouvoir la productivité du secteur du développement rural pour agir, par effets induits, sur les indicateurs de sécurité alimentaire.

Au Sénégal, la politique de développement rural, en lien avec la Sécurité Alimentaire, a connu d'importantes évolutions depuis la mise en œuvre des Programmes d'Ajustement Structurel (PAS) qui s'est traduite par le désengagement de l'État au profit du secteur privé. Dans le cadre des PAS, le libre jeu du marché a été conçu comme un levier devant permettre d'améliorer la productivité et la compétitivité du secteur agricole. Plus de deux décennies après sa mise en œuvre sous-tendue par des politiques alimentaires diverses dont la plus importante est la Nouvelle Politique agricole (NPA). La politique de libéralisation n'a pas contribué à inverser les grandes tendances de l'agriculture, à cause de : (i) la faible productivité des systèmes agricoles; (ii) la baisse des parts de marché à l'exportation; et (iii) l'aggravation de la pauvreté rurale.

A la faveur de la prise de conscience des impasses auxquelles ont conduit les PAS et les politiques agricoles correspondantes, une place plus importante a été accordée par les pouvoirs publics au défi de la relance du secteur agricole. Ce choix consistant à remettre l'agriculture (au sens large) au centre des attentions, tient compte du fait que la prise en charge de plusieurs grands défis (alimentation, énergie, lutte contre la pauvreté, préservation des écosystèmes, adaptation au changement climatique...) implique le recours à l'activité productive, à un degré ou un autre, comme le moyen le plus sûr pour arriver à la sécurité alimentaire.

Après 2000, la politique agricole sénégalaise semble avoir pris une nouvelle tournure. Les politiques nées du Plan d'Ajustement structurel sont remises en cause par le nouveau gouvernement et ne sont plus d'actualité. Ainsi, sur la base des potentiels de chaque filière, des dotations en ressources physiques, humaines et techniques de chaque zone de production, des orientations stratégiques et des axes opérationnels d'intervention sont définis. C'est dans ce contexte que la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA) et le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP II) déterminent l'action globale de lutte contre la précarité.

L'Etat s'engage ainsi à réduire la pauvreté par une croissance plus forte et à soutenir des secteurs définis en grappes à fort potentiel de croissance. Parmi ces grappes, figure la filière «agriculture et agro-industrie».

L'Etat opère un changement de cap dans la façon dont les politiques agricoles et alimentaires antérieures ont été adressées en adoptant la Loi d'Orientation Agro-sylvo-pastorale (LOASP) promulguée en 2004. Cette loi a pour ambition d'être le cadre de développement de l'agriculture, du pastoralisme et de la sylviculture durant les 20 années qui allaient suivre. Dans l'élaboration de cette loi, le Sénégal semble avoir fait preuve de plus d'autonomie par rapport aux politiques des années 80-90 qui étaient mises en œuvre suivant les directives des institutions de Breton Woods.

Au-delà de cette loi, les programmes de production alimentaire, après 2000, se concrétisent avec quelques opérations de relance du secteur productif avec le plan REVA (Retour Vers l'Agriculture), le Programme de Développement des Marchés Agricoles (PDMAS), les programmes spéciaux, la Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance (GOANA), la Grande muraille Verte, le Programme National d'Appui à la Sécurité Alimentaire (PNASA) etc. Mais si les présupposés programmatiques qui fondent ses initiatives sont tout à fait justifiés, leur maintien dans la durée et leur mise en cohérence dans une dynamique d'ensemble ont très tôt butté sur leur caractère particulier et leur développement en cascades.

Les crises alimentaires et nutritionnelles dans la bande sahélienne, dont le Sénégal fait partie, sont de plus en plus fréquentes et de magnitude croissante. Cette situation s'est exprimée durant les années 2005, 2008, 2010 et 2012. Ces crises alimentaires au Sahel ont affectées près de 30 millions de personnes. A l'instar des pays sahéliens, le Sénégal a subi les effets négatifs de ces crises majeures.

La problématique de l'accès des populations, notamment les plus vulnérables, à une alimentation en quantité et en qualité suffisantes est devenue plus complexe du fait de la récurrence des crises alimentaires et nutritionnelles. La question de l'articulation entre la sécurité alimentaire et la résilience s'est inscrite ainsi au cœur de cette problématique. La prise de conscience des impacts négatifs des crises cycliques et des chocs alimentaires sur les conditions de vie des populations, combinée à la nécessité d'agir de manière complémentaire et coordonnée, a conduit les pouvoirs publics à engager tout processus de modification profonde de l'approche du développement et, singulièrement, celle de la question de la pauvreté et de la sécurité alimentaire au Sénégal.

A partir de 2012, avec l'avènement de la seconde alternance, des cadres stratégique, politique et programmatique nouveaux ont été positionnés, à côté d'initiatives antérieures, dans l'agenda national en matière de développement économique et social du pays. Il s'agit, pour l'essentiel de :

- Plan Sénégal Emergent (PSE) ;
- Objectifs de Développement durable (ODD) ;
- l'Acte III de la Décentralisation ;
- Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP).

❖ Le Plan Sénégal Emergent (PSE)

Le Sénégal a adopté en 2014 un nouveau modèle de développement dénommé « Plan Sénégal Emergent (PSE) », avec comme ambition de favoriser une croissance économique à fort impact sur le développement humain, d'où la vision «Un Sénégal émergent en 2035, avec une société solidaire, dans un Etat de droit.»

Le PSE s'appuie sur trois piliers (i) Axe 1 : Transformation structurelle de l'économie et croissance, (ii) Axe 2 : Capital humain, protection sociale et développement durable, (iii) Axe 3 : Gouvernance, institutions, paix et sécurité.

Le PSE se particularise par le choix porté sur l'Agriculture (agriculture, élevage, pêche et aquaculture, agroalimentaire) comme secteur prioritaire. C'est ainsi que l'Axe 1 décline les objectifs suivants assignés au secteur :

- le renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle du Sénégal et le rééquilibrage de la balance commerciale qui reste dégradée par les importations de produits alimentaires ;
- le développement de filières intégrées compétitives, à haute valeur ajoutée ;
- la préservation des équilibres socioéconomiques et la dynamisation de l'économie rurale.

Pour opérationnaliser cette vision, il est prévu de :

- mettre en œuvre 100 à 150 projets d'agrégation ciblés sur les filières agricoles à haute valeur ajoutée et l'élevage ;
- développer 3 à 4 corridors céréaliers ;
- réaliser 150 à 200 « micro-projets » de soutien de l'agriculture familiale ;
- restructurer la filière arachide ;
- mettre en œuvre une politique de développement accéléré de l'aquaculture ;
- développer 3 agropoles intégrées ;
- réaliser 3 pôles industriels intégrés de transformation des produits de la mer.

Pour faciliter la mise en œuvre de ces projets phares, une série de réformes a été identifiée et concerne:

- la libéralisation/ aménagement de foncier (environ 170 000 hectares pour les dix prochaines années) et une meilleure gestion du foncier public (création d'un opérateur en charge de la gestion des titres publics et de l'attribution des nouvelles zones);
- le développement de zones économiques spéciales pour les agropoles et les pôles halieutiques, y compris la mise en place de paquets investisseurs.

❖ Les Objectifs de Développement Durable (ODD)

La Conférence internationale « Rio + 20 » sur le développement durable a initié en 2012 un processus de définition « d'objectifs de développement durable » (ODD) universels. Adopté en août 2015, le document «Transformer notre monde, programme de développement durable d'ici 2030 » constitue la base des engagements qui ont été adoptés en septembre lors de l'Assemblée générale des Nations unies. Dix-sept (17) ODD et 169 cibles, assortis

d'indicateurs ont été retenus pour remplacer les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) de 2000. En décembre 2015, s'est tenue, à Paris, la 21ème conférence des parties à la Convention sur les changements climatiques. Celle-ci devra créer les conditions d'une négociation stratégique pour la définition d'un nouveau cadre international, contraignant, sur le climat.

Ce changement de modèle devrait se traduire par des processus de ré-articulation des stratégies de développement autour de la notion de développement durable. Il est d'autant plus important que le deuxième objectif de développement durable est ainsi énoncé : «Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable ». La sécurité alimentaire et nutritionnelle se trouve ainsi au cœur de l'agenda post 2015, en lien étroit avec le développement de l'agriculture durable. Sous ce rapport, il apparaît plus clairement la nécessité, pour les pays, d'opter pour le développement de politiques alimentaires fortes parallèlement au développement de l'agriculture intelligente durable.

❖ **Acte III de la Décentralisation**

L'Acte III de la Décentralisation est bâti autour de la vision suivante : « construire, dans le cadre d'un dialogue consensuel et prospectif, le renouveau de la modernisation de l'Etat, à travers une décentralisation cohérente dans ses principes et performante dans sa mise en œuvre ». Il s'agit, à travers une politique cohérente d'aménagement du territoire, de répondre à un impératif de rééquilibrage des investissements sur les territoires en fonction des spécificités mais avec une vision globale du développement, prenant en compte l'équité, la solidarité, notamment dans le traitement des villes, des zones rurales, transfrontalières et éco géographiques.

Dans cette perspective, l'Acte III de la Décentralisation constitue le cadre approprié de mise en synergie des acteurs autour de problématiques de développement communes. Il constitue un bon réceptacle à la décentralisation et à la déconcentration de la stratégie de sécurité alimentaire et de résilience du fait qu'il offre plus de possibilités d'approcher les enjeux et défis de la sécurité alimentaire à l'échelle la plus proche des citoyens. Cette ambition est d'autant plus fondée que les collectivités locales, dans le cadre de cette réforme, ont l'obligation d'élaborer des documents de planification qui devront désormais intégrer la sécurité alimentaire et la résilience avec un arrimage à la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire et de la Résilience.

❖ **La Loi Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP)**

L'agriculture constitue le pilier du développement économique et social du pays du fait de sa contribution à la réduction de la pauvreté, à l'atteinte de la sécurité alimentaire, à l'accélération de la croissance et à la création d'emplois. A partir des années 2000, les contre-performances du secteur agricole se sont succédé, obligeant les pouvoirs politiques à mettre en place une nouvelle approche plus globale des questions agricoles, afin de replacer l'agriculture au cœur de la stratégie d'une croissance forte et durable. En particulier, les organisations professionnelles agricoles, et notamment le Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux (CNCR), ont demandé une nouvelle loi agricole.

1.2.2. Le cadre stratégique et programmatique

A la faveur des mutations intervenues au plan politique, la nécessité d'élaborer un cadre de planification s'est imposée pour clarifier la vision en matière de sécurité alimentaire et de résilience dans un contexte où l'Etat semble privilégier la promotion de l'agriculture d'entreprise. Cette option des pouvoirs publics se traduit par la mise en œuvre de projets et programmes majeurs comportant des ajustements fonciers qui ouvrent l'accès aux terres aménagées à des investisseurs privés nationaux et étrangers tout en préservant les intérêts des petits producteurs dans une approche globale de lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire. Il n'a été retenu dans le présent document que les cadres, projets et programmes de portée politique et stratégique relevant du champ de la sécurité alimentaire et de la résilience (agriculture, élevage, pêche, agroforesterie...).

- **Le Programme National d'Appui à la Sécurité Alimentaire (PNASA),**

C'est l'unique cadre fédérateur de l'ensemble des actions qui concourent à la Sécurité Alimentaire (SA) et induit un développement rural endogène axé sur l'amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables. Le PNASA a été expérimenté dans le cadre d'une coopération multilatérale dite coopération Sud-Sud. Cette coopération tripartite entre la République Populaire de Chine, l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) et la République du Sénégal, a abouti à des résultats probants, entre 2010 et 2014. Le PNASA fait, actuellement, l'objet d'une procédure de réactualisation pour faciliter son opérationnalisation par les ministères sectoriels et les autres acteurs intervenant dans la Sécurité Alimentaire et la Résilience.

- **Le Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture (PRACAS)**

Le PRACAS est le volet agricole du PSE. Il vise l'atteinte à moyen terme de la souveraineté alimentaire par cercles concentriques glissants à partir des produits prioritaires à haut potentiel de développement et à hautes valeurs ajoutées. Sous ce rapport le développement de l'agriculture, de la pêche et de l'industrie agroalimentaire répond à une triple aspiration : i) assurer la souveraineté alimentaire du Sénégal en rééquilibrant la balance commerciale dégradée par les importations de produits alimentaires; ii) développer des filières intégrées compétitives, à haute valeur ajoutée ; et iii) préserver les équilibres socio-économiques en dynamisant l'économie rurale.

- ❖ **Le Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC)**

Initiative d'envergure nationale, le Programme d'Urgence de Développement Communautaire en milieu rural (PUDC) va accélérer le renforcement de l'accès aux infrastructures et aux services de base pour arriver, à court terme, à l'autonomisation économique, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à la résilience en milieu rural.

La finalité de ce programme - d'un montant de 113 milliards de FCFA soit plus de 198 millions USD - est de transformer significativement la vie socio-économique des populations rurales. Il se propose d'impulser une dynamique de croissance endogène, intégrée et soutenue pour réduire les inégalités socio-économiques entre les centres urbains et les zones rurales et prône également une transformation structurelle de l'économie sénégalaise, définie dans le PSE.

- **Le cadre de Coopération pour l'Appui à la « Nouvelle Alliance pour la Sécurité Alimentaire et la Nutrition (NASAN)**

Le Gouvernement du Sénégal, les membres du G8, ainsi que d'autres partenaires techniques et financiers et le secteur privé se sont engagés dans le cadre de la NASAN à renforcer l'engagement mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition. L'Initiative a été lancée au Sommet du G8 en 2012. Elle vise essentiellement à combler le gap de la visibilité du secteur privé dans les efforts de développement des pays. Il cherche à attirer et à mobiliser l'investissement privé national et international pour stimuler et soutenir le développement durable en renforçant la mise en œuvre du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA).

- **Le Programme National d'Investissement Agricole (PNIA)**

Le programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA) représente le volet agricole du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Adopté en 2002, il définit un cadre de référence commun aux pays africains pour développer le secteur agricole, en augmentant les exportations et en luttant contre la faim, l'insécurité alimentaire et la pauvreté.

Ce cadre définit au plan sectoriel, des principes et des objectifs devant guider les efforts entrepris au sein des Communautés Economiques Régionales (CER) et des États membres. Le Sénégal a élaboré son PNIA, afin de traduire en actions, d'une part, les options auxquelles il a souscrit, dans le cadre de la Politique agricole commune de la CEDEAO (ECOWAP) et du PDDAA.

Ainsi, les efforts et engagements du Sénégal aux niveaux de la sous-région et du continent se sont traduits en un PNIA pour la période 2009-2020. Le PNIA a estimé les besoins en dépenses publiques à 2 015 milliards de francs CFA dont 81 % sont des investissements, soit, 1 632 milliards de francs CFA.

- **Le Plan Stratégique des Statistiques Agricoles et Rurales du Sénégal (PSSAR_SEN)**

Le PSSAR_SEN a été élaboré en 2015 de manière participative et inclusive. Il survient à la suite de l'élaboration de la Stratégie Mondiale pour le Développement des Statistiques Agricoles et Rurales, qui est une réponse aux insuffisances que connaissent les statistiques existantes pour répondre aux besoins des utilisateurs et surtout ceux liés à l'identification, le suivi et l'évaluation des politiques agricoles et rurales.

Le Programme a pour mission de « fournir des statistiques agricoles et rurales fiables, pertinentes et en temps opportun pour permettre la formulation, le suivi et l'évaluation des politiques de développement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelles et garantir le libre accès de l'information à tous les utilisateurs ».

En plus de ces cadres stratégiques qui structurent la vision politique en matière de développement des secteurs piliers de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, il existe une pluralité de projets et programmes parmi lesquels on peut mentionner :

- Programme d'achats locaux des aliments (PAA Afrique / Sénégal)
- Projet régional d'appui au pastoralisme au Sahel (PRAPS)
- Le Programme de Renforcement de la Nutrition (PRN)
- Programme National d'Autosuffisance en Riz (PNAR)
- Programme régional de résilience au Sahel (P2RS)
- Projet de Promotion et de Partenariat Rizicole du Delta (3PRD)
- Le PASA LoumaKaf
- Le Programme de Développement Inclusif et Durable de l'Agrobusiness au Sénégal (PDIDAS)
- Le projet Naatal Mbay appuyé par l'USAID

1.2.3. Interventions des principaux partenaires

❖ L'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)

La FAO a entretenu une coopération avec le gouvernement du Sénégal durant plusieurs décennies. Celle-ci a touché des domaines aussi variés que complémentaires tels que la modernisation et l'intensification des productions agricoles, la maîtrise de l'eau, la défense et la restauration de la fertilité des sols, l'aménagement des forêts naturelles, l'agroforesterie, la gestion et la restauration des ressources naturelles et de l'environnement, la gestion durable des ressources halieutiques et aquacoles, la communication pour le développement, l'appui institutionnel, la promotion des activités des femmes et de l'emploi des jeunes, la restauration des moyens d'existence des communautés vulnérables, la gestion des risques de catastrophes, la promotion de la résilience, etc.

Ce partenariat fécond et dynamique s'inscrit dans la stratégie nationale de développement agricole durable, avec comme principal objectif l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations, la lutte contre la pauvreté, l'accroissement des revenus et des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques tout en préservant les écosystèmes et les sols. De manière plus spécifique, les réalisations de la FAO en matière de lutte contre la pauvreté et de l'amélioration de la sécurité alimentaire au Sénégal ont porté sur l'exécution de 202 projets pour un coût total de 118 825 184 \$ US entre 1994 et 2012.

❖ Le Programme Alimentaire Mondial (PAM)

Le PAM est un partenaire majeur du Sénégal dans le cadre de la prise en charge des questions alimentaires et nutritionnelles des groupes vulnérables.

Les interventions du PAM sont inscrites dans le cadre de deux programmes importants qui s'articulent autour du Plan cadre des Nations Unies pour le Développement (PNUAD 2012-2016) en lien avec les priorités du Plan Sénégal Emergent (PSE 2014-2035). Il s'agit du Programme de Pays (2012-2016), couvrant les régions hors Casamance et de l'Intervention Prolongée de Secours et de Redressement (2015-2016), qui intéresse tout le pays, notamment la Casamance naturelle (Régions de Ziguinchor, Kolda et Sédhiou).

Dans son appui aux ménages vulnérables, le PAM, s'est illustré par diverses actions au Sénégal. Il s'agit principalement de l'appui à l'alimentation scolaire (cantines scolaires), à la

nutrition des enfants MAM et des femmes enceintes et allaitantes, au développement rural en lien avec la résilience des communautés, de l'assistance alimentaire ciblée en appui au plan de réponses du Gouvernement du Sénégal à travers les modalités « distribution de vivres » et « cash voucher/bons d'achat alimentaire », de conduites d'évaluations de la sécurité alimentaire et de renforcement des capacités des acteurs des services étatiques et des partenaires d'exécution.

❖ **Le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF)**

Le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (FISE ou UNICEF) est présente au Sénégal depuis 1958 avec pour but de promouvoir la survie, l'éducation et la protection des enfants pour une amélioration de leur condition de vie et de bien-être au Sénégal. Le programme actuel de coopération avec le Gouvernement du Sénégal (2012-2016) s'inscrit dans les efforts que fait le pays pour une application effective de la Convention relative aux droits de l'enfant et notamment la réduction de la pauvreté et l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le développement.

L'UNICEF appuie le Gouvernement à mieux suivre les statistiques socio - démographiques et socio -économiques pour une bonne appréciation de la situation des enfants, et l'impact des politiques économiques et fiscales sur les standards de vies des enfants, des femmes et des groupes vulnérables. Le programme vise à connaître les ampleurs et les causes des privations qui affectent les enfants, et à mettre en place des mécanismes adéquats de ciblage de la protection sociale pour réduire les vulnérabilités et la pauvreté des enfants et à améliorer les mécanismes de budgétisation des ministères sociaux et ainsi rendre les politiques et les programmes plus efficaces et plus sensibles aux enfants. Les secteurs prioritaires sont ceux de la santé, de l'éducation et de la protection sociale. Le programme travaille sur le renforcement des capacités des collectivités locales en suivi de la performance des services sociaux de base au niveau local, la planification et la budgétisation participative à travers l'approche Collectivité Locales Amies des Enfants.

❖ **L'Agence des Etats Unis pour la coopération au Développement (USAID/Sénégal)**

L'USAID/Sénégal soutient les efforts du Gouvernement du Sénégal pour diminuer ses contraintes avec *Feed the Future*. Elle développe une stratégie qui repose sur l'idée que la pauvreté et la faim peuvent être réduites de manière durable en stimulant le secteur agricole national et en améliorant l'état nutritionnel de la population, en particulier celui des femmes et des enfants.

Dans le cadre de ses interventions pour lutter contre la vulnérabilité des ménages à travers des actions de génération de revenus, l'USAID a mis en place deux projets phares : le projet *Yaajeende* et le projet *Baaydunde*. L'objectif de ces projets est d'encourager les personnes en situation d'extrême pauvreté à participer à la croissance économique en milieu rural et à améliorer leur état nutritionnel.

L'USAID *Yaajeende*, l'une des premières initiatives de *Feed The Future*, repose sur une approche intégrée de l'agriculture, de la croissance économique et de la nutrition pour diminuer le taux de malnutrition.

❖ L'Union Européenne

L'Union Européenne a inscrit ses interventions en appui aux politiques de sécurité alimentaire dans le cadre de l'Alliance globale pour l'Initiative résilience - Sahel et Afrique de l'Ouest (AGIR). L'Alliance a été scellée en décembre 2012 dans le cadre du Réseau de Prévention des Crises Alimentaires (RPCA) avec pour objectif de : « **Réduire structurellement et de manière durable la vulnérabilité alimentaire et nutritionnelle en accompagnant la mise en œuvre des politiques sahéliennes et ouest-africaines** ».

Dans le cadre du 11^{ème} FED et plus spécifiquement dans l'axe agriculture durable, sécurité alimentaire et nutritionnelle et lutte contre la malnutrition chronique, l'Union Européenne compte apporter un appui à ces secteurs en lien avec le processus de définition des priorités résiliences pays (PRP).

❖ La Coopération Canadienne

Elle a des objectifs génériques en matière de sécurité alimentaire en appui aux priorités du Sénégal. L'une des thématiques qui structurent l'intervention de la Coopération Canadienne porte sur **l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle**. La philosophie de l'Agence a évolué dans la façon dont elle appréhende la sécurité alimentaire. En effet, à partir des années 2000, elle est passée d'une logique d'aide alimentaire à travers des interventions en situation d'urgence à la prise en compte de la dimension accès des populations à l'alimentation en jouant sur les revenus.

A la faveur de ce changement de paradigme, toutes les interventions de la Coopération Canadienne ont été articulées autour de l'augmentation des revenus des acteurs qui sont dans les chaînes de valeur selon les spécificités régionales.

1.2.4. Interventions des Organisations de la Société civile (OSC)

Les OSC jouent un rôle clé dans la promotion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle avec des portes d'entrée diverses. Leurs interventions couvrent des domaines très variés: l'encadrement, le renforcement des capacités des organisations de producteurs sous la houlette des plateformes d'organisations dont le CNCR, le plaidoyer pour le développement d'une agriculture saine et durable, la défense des droits des femmes dans l'accès à la terre, la lutte contre l'accaparement des terres, la promotion des exploitations familiales, l'expérimentation de modèles innovants de résilience en faveur des populations vulnérables.

Les Organisations Non Gouvernementales (ONG) jouent un rôle important dans l'aide alimentaire en amont et en aval de la chaîne de distribution. Des ONG internationales comme World Vision International, CARITAS, Oxfam, SOS Faim Belgique, Action Contre la Faim (ACF), Africare, Médecins Sans Frontière (MSF), AFDEC, jouent un rôle important dans les secours d'urgences, des initiatives de résilience et de lutte contre la malnutrition. D'autres ONG jouent ces mêmes rôles au niveau national.

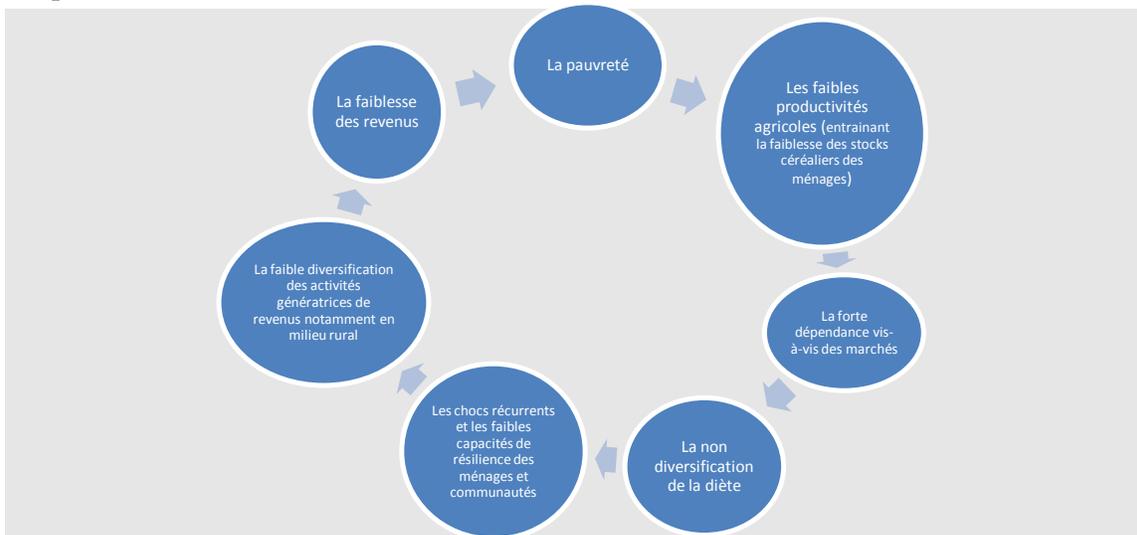
CHAPITRE II. ANALYSE DIAGNOSTIQUE

2.1 Cadre conceptuel de la sécurité alimentaire et de la résilience.

2.1.1. Définition du concept de sécurité alimentaire

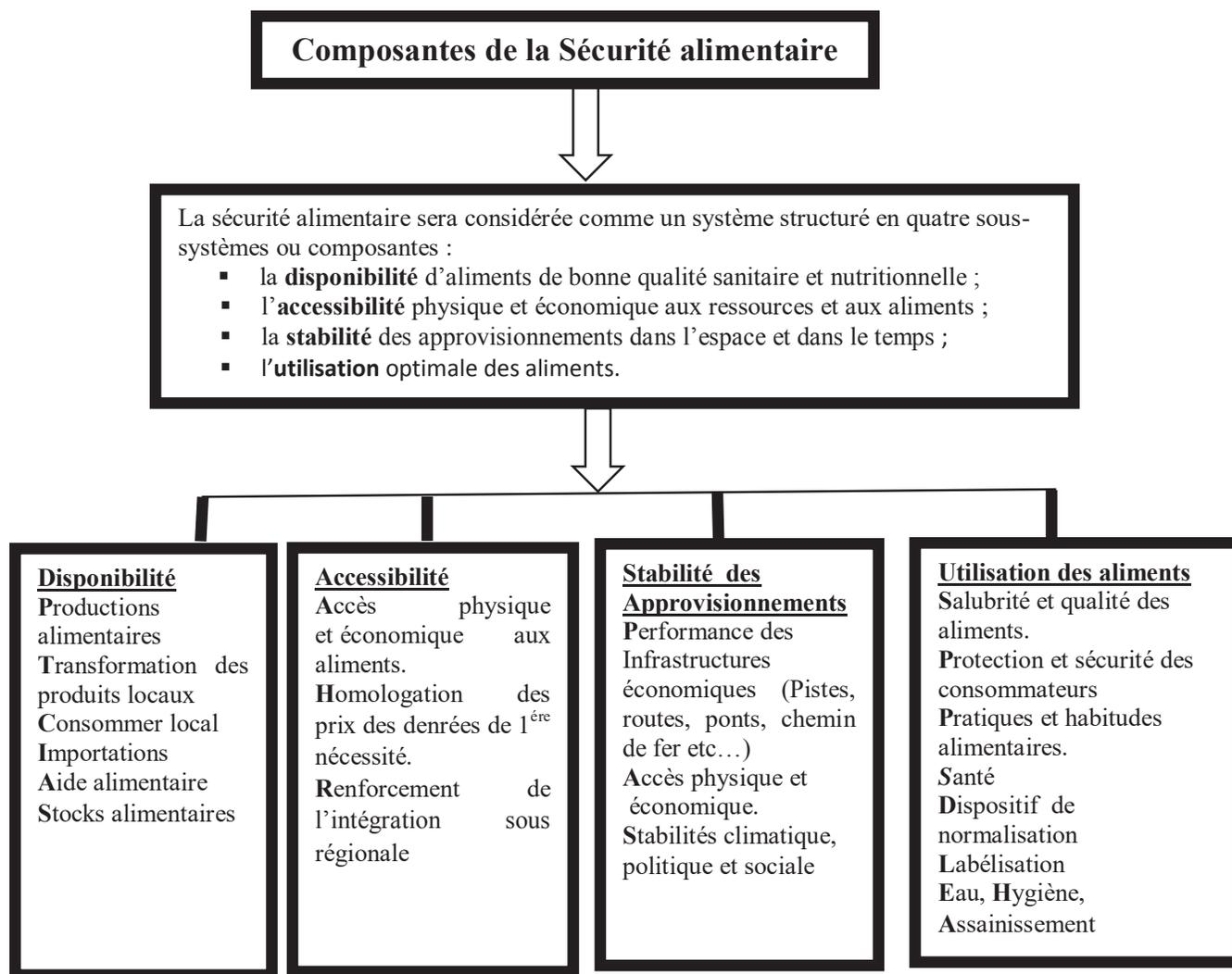
La définition la plus courante fait implicitement référence aux quatre dimensions de la sécurité alimentaire: la disponibilité des aliments, l'accès physique et économique aux aliments, la stabilité et l'utilisation. « La sécurité alimentaire est assurée lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active.» (Sommet mondial sur l'Alimentation de Rome, 1996). Il prend en compte les facteurs socio-économiques des ménages mais aussi le contexte politique, social, climatique, institutionnel et économique du pays.

La sécurité alimentaire relève de plusieurs facteurs dont la congruence la rend particulièrement complexe.



Pour atteindre la sécurité alimentaire, il est indispensable que (i) les aliments soient disponibles non pour une catégorie de personnes mais pour toute la population, y compris les plus vulnérables; (ii) les aliments soient accessibles économiquement aux populations dans le temps et dans l'espace; (iii) les aliments répondent aux normes de qualité sanitaire, d'innocuité et d'hygiène, (iv) l'alimentation soit équilibrée en termes d'apports protéiniques, énergétiques et micronutriments; et (v) les approvisionnements couvrent toute l'année et pas seulement une partie de l'année et les mécanismes en place permettent de faire face aux crises et situations d'urgence.

Figure 2



Encadré 2 : Le Socle de Sécurité Alimentaire : un cadre à 3 niveaux incluant la PS

- 1- Le premier niveau est un ensemble de programmes évolutifs *d'assistance alimentaire et de nutrition* qui devraient toujours être en place pour répondre aux situations d'urgence et qui pourraient inclure des transferts d'espèces indexés sur les prix.
- 2- Le deuxième niveau est constitué par le « *filet de sécurité sociale* », qui comprend des mécanismes d'assurance et d'assistance – travaux publics saisonniers ou systèmes de garantie d'un emploi, assurance indexée sur les conditions météorologiques (comme au Sénégal), gestion des *réserves de céréales* (tel qu'institué par la CEDEAO pour empêcher les personnes de plonger dans la famine et la misère).
- 3- Le troisième niveau comprend des mesures de *promotion de l'agriculture* – accès à la terre, à l'eau, aux engrais, aux semences et aux services financiers – qui pourraient être appliquées dans le cadre de programmes de développement agricole ou de protection sociale (par exemple des subventions d'intrants).

2.1.2. Définition du concept de résilience

L'Alliance Globale pour l'initiative Résilience (AGIR) qui a été lancée le 18 Juin 2012, à Bruxelles, à l'issue d'une consultation de haut niveau définit ainsi le concept de résilience qui est largement partagé : «la capacité des ménages, familles, communautés et des systèmes vulnérables à faire face à l'incertitude et au risque de choc, à résister au choc, à répondre efficacement, à récupérer et à s'adapter de manière durable ».

La notion de résilience ne fit son apparition dans l'analyse de la vulnérabilité qu'au début des années 70, d'abord en écologie, avant de s'étendre aux sciences sociales, notamment à l'économie. Par ce glissement, la résilience voudrait que la gestion des risques (sociaux) ne consiste pas seulement à s'opposer à l'aléa, mais d'en réduire les impacts en augmentant le bien-être et, partant, la capacité de réaction des individus vulnérables.

Le concept de résilience a deux dimensions : la force intrinsèque d'une entité, à savoir une personne physique, un ménage, une communauté ou une structure plus importante, à mieux résister aux crises et aux chocs, la capacité de cette entité à rebondir rapidement après l'impact.

Pour renforcer la résilience (et réduire la vulnérabilité), il convient donc, soit d'accroître la force de l'entité, soit de réduire l'intensité de l'impact, ou les deux. Il est nécessaire d'adopter une stratégie multiforme et une perspective systémique élargie visant tant à réduire les multiples risques de crise qu'à améliorer, dans le même temps, les mécanismes de réaction et d'adaptation rapides aux niveaux local, national et régional. Le renforcement de la résilience se situe à la charnière de l'aide humanitaire et de l'action au développement.

Cette définition invite à lier les efforts humanitaires d'aide alimentaire directe et des stratégies à moyen et long terme de développement pour accroître la résilience des ménages, familles et communautés vulnérables afin de rompre avec le cycle des crises alimentaires et nutritionnelles récurrentes.

2.1.3. Articulation entre la sécurité alimentaire et la résilience

Un premier niveau d'articulation entre la sécurité alimentaire et la résilience est appréhendé dans le cadre des liens existants entre les quatre dimensions de la sécurité alimentaire et les quatre piliers des Priorités Résilience Pays d'AGIR en cours d'élaboration.

Le tableau ci-dessous illustre cette articulation :

Tableau 13 : Piliers de AGIR et priorités d'actions du Sénégal

Piliers	Priorités d'actions du Sénégal
Pilier 1 : Améliorer la protection sociale des communautés et ménages vulnérables pour une sécurisation de leurs moyens d'existence	P1: Mise en place d'un système national cohérent de protection sociale
	P2: Promotion des actions positives en faveur des groupes vulnérables dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et programmes de protection sociale
	P3: renforcement de la résilience des ménages vulnérables et pauvres face aux risques et catastrophes climatiques
Pilier 2 : Renforcer la nutrition des ménages vulnérables	P1: Réduction de la prévalence de la malnutrition chronique chez les enfants de moins de 5 ans inférieurs à 20%, dans toutes les régions du Sénégal
	P2: Réduction à moins de 5% (9,8 SMART Juillet 2014) de la prévalence de la malnutrition aigüe globale chez les enfants de moins de 5ans pendant toute l'année
Pilier 3 ; Améliorer durablement la productivité agricole et alimentaire, les revenus des plus vulnérables et leur accès aux aliments	P1: Améliorer durablement la productivité agro-sylvo-pastorale et halieutique
	P2: Sécuriser les moyens d'existence des ménages agro-sylvo-pastoraux et pêcheurs vulnérables face aux effets des changements climatiques
	P3 : Développer et moderniser les marchés agricoles accessibles aux ménages vulnérables
Pilier 4 : Renforcer la gouvernance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle	P1: Réadapter le cadre institutionnel de gouvernance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle
	P.2. Mettre en place des outils appropriés de gouvernance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle
	P3: Renforcer les dispositifs de suivi/évaluation de la gouvernance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle

Un deuxième niveau d'articulation est repérable dans les stratégies que développent les populations pour résister aux chocs, notamment alimentaires et nutritionnels. En effet, les premières stratégies d'adaptation adoptées au premier stade d'une crise alimentaire consistent à vendre des actifs productifs, des biens de la famille, et à réduire les nombres de repas. On note également l'exode de certains membres de la famille. Il existe donc une relation de cause à effet entre les capacités de résilience des populations, notamment les plus vulnérables, et leur état de sécurité alimentaire. Plus ces capacités sont faibles, plus les risques d'insécurité alimentaire sont importants.

Vu sous cet angle, l'articulation entre la sécurité alimentaire et la résilience intègre celle de la vulnérabilité et de la protection sociale des catégories les plus exposées aux chocs. Cette interrelation remet en cause le paradigme sur lequel les politiques publiques en matière de sécurité alimentaire ont été bâties jusqu'ici, c'est-à-dire sur la croyance que la productivité agricole seule constitue le rempart contre les risques d'insécurité alimentaire. Or, la question des revenus et des capacités productives pose la problématique de la sécurité alimentaire en termes d'accessibilité, notamment pour les populations vulnérables dont une forte proportion vit en milieu rural et tire ses revenus de l'activité agricole.

Le graphique suivant permet de visualiser les articulations entre la sécurité alimentaire et la résilience.



2.2 Situation des secteurs piliers de la sécurité alimentaire

Le développement des secteurs piliers de la sécurité alimentaire (agriculture, élevage, pêche aquaculture et industrie agro-alimentaire) est une composante majeure de la transformation de la structure de l'économie nationale. Il répond à une triple aspiration : (i) renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle du Sénégal et rééquilibrer une balance commerciale dégradée par les importations de produits alimentaires (lait, viande, riz, sucre) ; (ii) développer des filières intégrées, compétitives et à haute valeur ajoutée et (iii) préserver les équilibres socioéconomiques et dynamiser l'économie rurale.

Le bilan de la situation globale des piliers de la sécurité alimentaire permet d'avoir une appréciation des niveaux de production, des performances enregistrées en termes d'attente des indicateurs affichés et, à terme, mesurer le niveau de couverture des besoins alimentaires. Les développements suivants sont largement inspirés des résultats de la dernière revue du secteur agricole, des données d'enquêtes (ERASAN, 2014) combinés aux informations tirées des entretiens avec les acteurs.

2.2.1. Agriculture

En 2014, les prévisions macroéconomiques de la DPEE situent la part du secteur agricole dans le PIB à 6.9%. Cependant, comparée à la moyenne des cinq dernières d'années qui est de 7.4%, la performance du secteur reste mitigée même si ce dernier reste un secteur clé du primaire, avec une contribution de 53,8% (ANSD, SES 2013). Il emploie 73,8% de la population rurale (RGPHAE 2013).

Par ailleurs, les activités agricoles constituent encore, les principales occupations et sources de revenus des ruraux. Malgré son importance en tant que pourvoyeur de devises et socle de la sécurité alimentaire, le secteur agricole est largement dominé par des exploitations familiales de très petites tailles qui peinent à se moderniser et à satisfaire les besoins alimentaires des ménages toute l'année.

Le sous-secteur de l'agriculture a connu en 2014 une baisse de la production céréalière de 19% par rapport à la moyenne des cinq dernières années (2010-2014). Par contre, le riz a connu des améliorations avec une hausse de 13% due aux efforts importants consentis en 2014 pour satisfaire la demande nationale dans la perspective d'atteindre l'autosuffisance en riz en 2017.

La filière arachide reste toujours confrontée à des difficultés liées à un hivernage déficitaire et au faible pouvoir d'achat des producteurs; ce qui se traduit par une baisse de 26% de la production en 2014/2015 par rapport à la production moyenne des cinq dernières années (2010-2014).

Pour ce qui est de l'horticulture, composante plus performante de l'agriculture sénégalaise, les exportations passent de 67 000 tonnes en 2013 à 85 414 tonnes en 2014.

L'encadré ci-dessous, présente les objectifs du Gouvernement en matière de production agricole en 2017.

Encadré 3 : objectifs de production agricole en 2017

- Riz : Atteindre l'autosuffisance d'ici 2017 par le biais d'une production de 1 600 000 T de riz paddy avec une contribution plus équilibrée de la Vallée du Fleuve et des zones pluviales du Sud;
- Oignon : Atteindre l'autosuffisance en 2016 / 2017 avec une production de 265 000 T en comblant le déficit actuel de 150 000 T par la régénération des semences et la création de systèmes de stockage;
- Arachide : Atteindre une production de 1000 000 T d'ici 2017 par l'augmentation des rendements moyens à 1,3 - 1,4 T par hectare, en accélérant la reconstruction du capital semencier certifié en 2 ans au lieu de 3 ans, en intensifiant davantage (meilleure utilisation des paquets technologiques) et en généralisant la mécanisation;
- Fruits et Légumes de contre saison : Atteindre, avec une croissance de +/- 10% par an, un volume des exportations vers l'Europe de 157 500 T à l'horizon 2017.

Les défis des sous-secteurs en matière de résilience sont amplifiés par la forte vulnérabilité de l'agriculture sénégalaise face aux aléas climatiques qui compromettent la sécurité alimentaire et le bien-être des ménages ruraux en général et des ménages pauvres en particulier. Le défi majeur de l'agriculture, dans ce contexte de changement climatique, est le renforcement de la résilience suivant une approche à long terme, fondée sur l'atténuation des causes sous-jacentes de l'insécurité alimentaire et l'amélioration des capacités au niveau national et communautaire.

2.2.2. Elevage

Malgré son importance socioéconomique, l'élevage a souffert par le passé de l'absence d'une vision partagée de son développement et d'un soutien politique. Des lettres de politiques de développement et des plans d'actions nationaux ont été régulièrement élaborés, mais sans l'implication de tous les acteurs intéressés, notamment les organisations de producteurs, le secteur privé et diverses autres organisations d'appui intervenant dans le sous-secteur. Ce qui a conduit finalement à leur non appropriation.

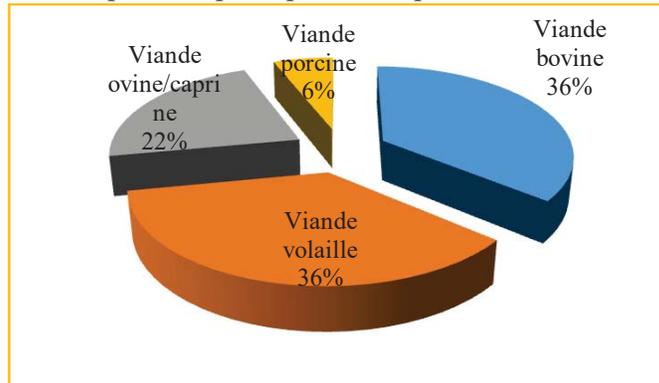
Pour pallier cette situation, un Plan National de Développement de l'Elevage (PNDE) a été élaboré, révisé en 2013 conformément aux nouvelles orientations, puis validé techniquement.

La politique de développement de l'Elevage vise une contribution significative à la création de richesse et d'emplois mais également de sécurité alimentaire. La valeur ajoutée du sous-secteur de l'élevage a progressé de 8,3% en 2013, mais elle a subi un léger ralentissement en 2014 avec une hausse de 2,7% (Source : CEP/MEPA 2014).

❖ Production de viande, d'abats et d'œufs de consommation

La production de viande et d'abats réalisée en 2014 porte sur un volume estimé à 208 527 tonnes, comprenant la viande bovine pour 36%, la viande de volaille pour 36 %, la viande de petits ruminants (ovins et caprins) pour 22 % et la viande porcine pour 6 % (Source : CEP/MEPA 2014)

Graphique 2 : Répartition par espèce de la production de viande en 2014

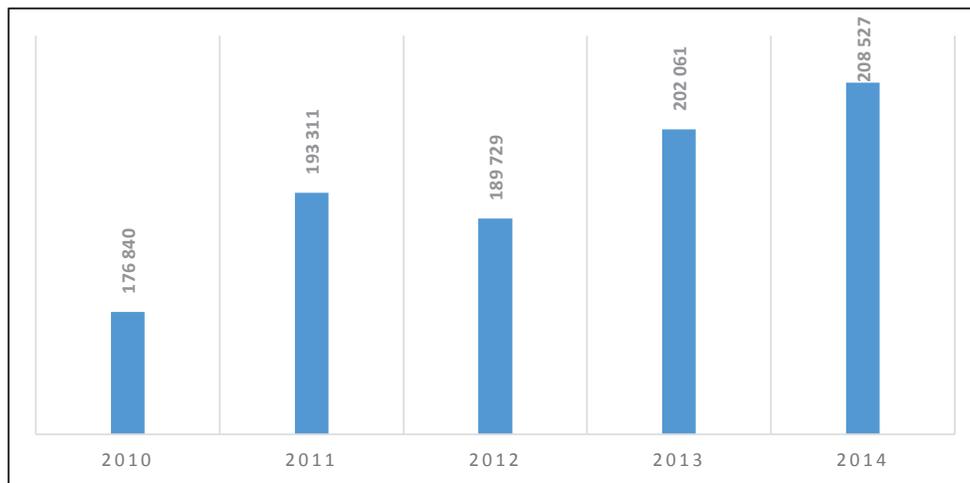


Source : CEP/MEPA 2014

Cette situation s'explique principalement par la contreperformance de la sous-filière bovine. Celle-ci, dont le système extensif constitue la composante majeure, a subi en 2014 les contrecoups des conditions climatiques.

Par rapport à la moyenne sur la période 2010-2014, la production de viande a connu une hausse de 7.4%, soit plus de 14 000 tonnes. Cette augmentation a été portée par la filière avicole, industrielle principalement, qui a augmenté de 12 000 tonnes. Ainsi la filière continue de tirer profit de la mesure d'interdiction d'importation de produits et matériels avicoles usagés prise en 2005 pour faire face à la menace de la grippe aviaire.

Graphique 3 : Evolution de la production de viande (en tonnes) entre 2010 et 2014



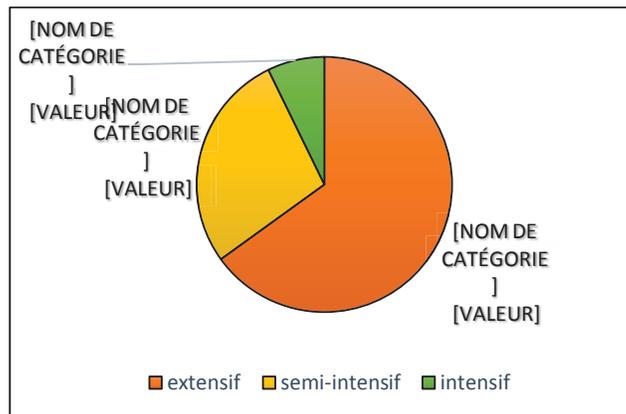
Source : CEP/MEPA 2014

Les filières locales ont fourni l'essentiel (95%) de la viande consommée en 2014, dont le niveau (15,8 kg/habitant) est resté relativement stable ces trois dernières années. Les importations sont de l'ordre de 9 200 -11 500 tonnes.

❖ Production laitière

La production de lait réalisée en 2014 porte sur un volume estimé à 217.8 millions de litres, dont 65% provenant du système extensif, 28% du système semi-intensif et 7% du système intensif. Par rapport à la moyenne des cinq dernières années (2010-2014), la production a connu une hausse de plus de 17 millions de litres, soit 9%, imputable à l'entrée en production des métis¹ (système semi intensif) issus du Programme national d'insémination artificielle. (Source : CEP/MEPA 2014)

Graphique 4 : Répartition de la production de lait selon les différents systèmes d'élevage



Source : CEP/MEPA 2014

Pour la seconde année consécutive (2013 et 2014), la filière lait local a couvert plus de la moitié (52.2%) de la consommation nationale correspondant à 417.1 millions de litres, soit 30 litres par habitant en 2014 (30.6 en 2013). En effet, sur la période entre 2010 et 2014, les importations de produits laitiers ont baissé de 40 millions de litres, liées à la flambée des prix des produits laitiers, notamment le lait en poudre sur les cours mondiaux.

2.2.3. Pêche et aquaculture

La Lettre de politique sectorielle de la pêche et de l'aquaculture (LPS/PA) approuvée en 2008 par le Gouvernement reste, au niveau sectoriel, le cadre d'intervention de tous les acteurs. La régénération de la rente halieutique actuellement dissipée dans un contexte de durabilité est la condition sine qua non de la création de richesses dans la pêche. Elle constitue ainsi l'enjeu majeur de la politique sectorielle.

Le cadre stratégique actuel de la politique macro-économique du Sénégal (le PSE) assigne au secteur de la pêche et de l'économie maritime un rôle central dans le renforcement de la sécurité alimentaire, la création de richesse et la génération d'emplois.

¹Entrée en production de la 4^{ème} génération de vaches métis

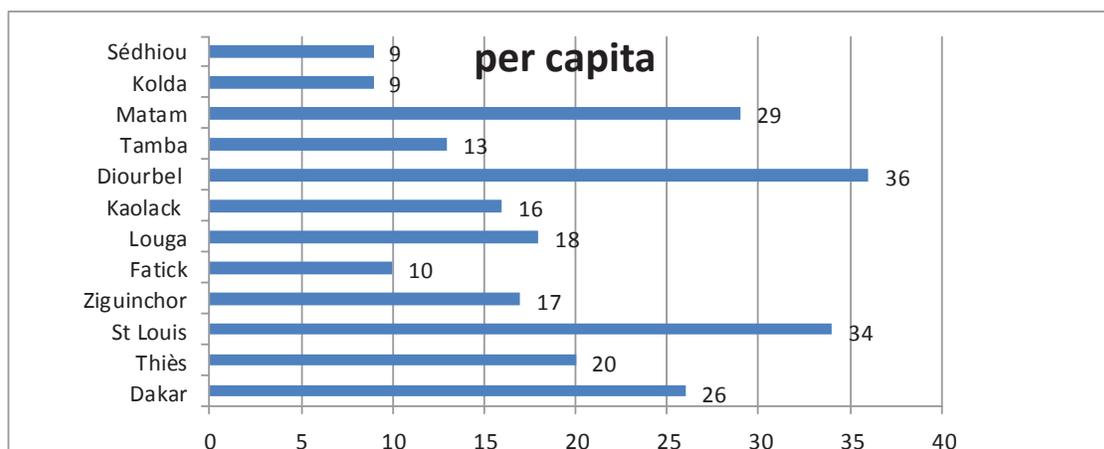
❖ Performances du sous- secteur de la Pêche

Contribution de la pêche à la sécurité alimentaire :

L'importance de la contribution de la pêche à la sécurité alimentaire se manifeste par le fait qu'un grand nombre de plats traditionnels, et particulièrement au niveau des populations côtières est à base de poisson. En effet, la consommation de poisson per capita au Sénégal (26 kg) se situe au-dessus de la moyenne mondiale (16,8kg). Aussi, le Sénégal figure parmi les plus gros consommateurs de produits halieutiques notamment le poisson en Afrique, comparé à certains pays comme la Tunisie (10,1 kg), la Mauritanie (10 kg) et le Maroc (7,5 kg). Toutefois, l'évolution de cette contribution à la sécurité alimentaire suit une tendance baissière ces dernières années, passant de 41 kg en 2003 à 26 kg en 2010. Cette évolution est liée à la forte demande interne de poisson consécutive à la croissance démographique de la population et à la concurrence exercée par le marché extérieur (particulièrement de la sous-région), qui cible actuellement les espèces traditionnellement destinées à la consommation de la population locale (sardinelles, chinchards, etc.).

Par ailleurs le niveau de la consommation per capita jugé satisfaisant cache de fortes disparités entre les régions comme l'illustre le graphique suivant :

Graphique 2 : Consommation per capita en Kg par région



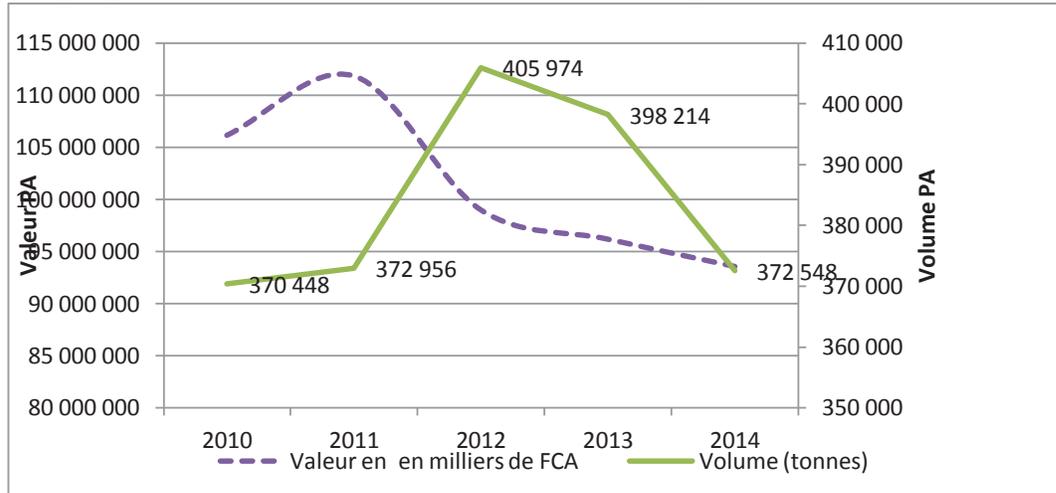
Source : CEP/MPEM 2014.

Contribution de la pêche à l'emploi :

La pêche a un poids social important du fait de son fort potentiel de main d'œuvre, de son rôle de stabilité sociale, de refuge pour l'emploi. On estime à 600 000 le nombre d'emplois directs et indirects liés à la pêche.

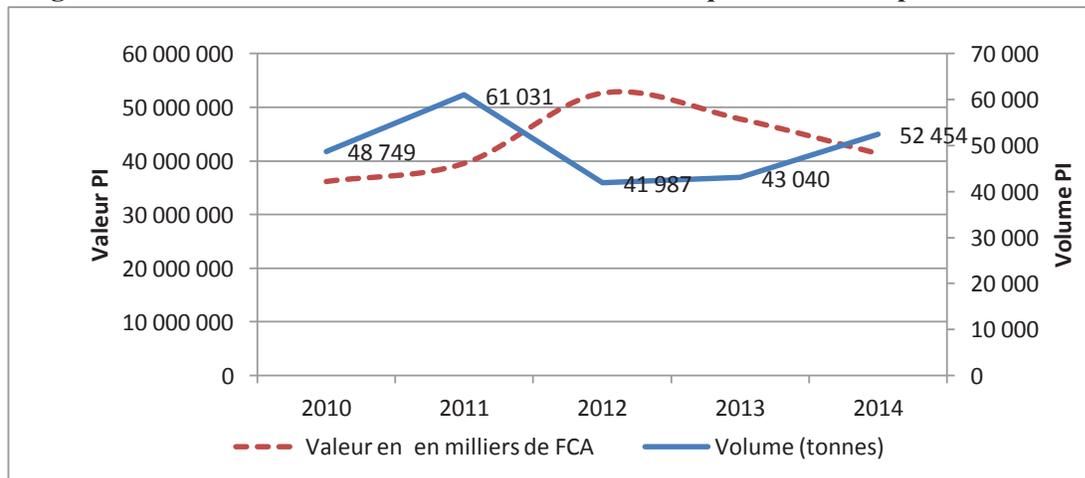
La pêche artisanale occupe près de 90% de la production nationale et approvisionne les usines de traitement à hauteur de 60%. Avec une production moyenne de 384 028 tonnes sur la période 2010 – 2014, la situation des débarquements de la pêche artisanale affiche globalement deux tendances. Une première haussière de l'ordre de 10% sur la période 2010 -2012 et une deuxième baissière montrant un repli des débarquements de 8% sur la période 2012-2014.

Graphique 3 : Evolution en volume et en valeur de la pêche artisanale



La Pêche industrielle, occupant 10% de la production totale, affiche une moyenne de 49 452 tonnes sur la période. Cependant, elle présente des tendances contraires à celles de la pêche artisanale avec une baisse de 16 % sur la période 2010-2012 et une hausse de l'ordre de 25% sur la période 2012- 2014.

Figure 3: Evolution en volume et en valeur des débarquements de la pêche industrielle



Production de la pêche Continentale :

La pêche continentale se pratique dans les plans d’eaux appartenant à quatre grands systèmes hydrographiques: le Fleuve Sénégal, le Cours moyen du fleuve Gambie, le Sine –Saloum et la Casamance et les eaux de surface comme les lacs et rivières dont les plus importants sont : le lac de Guiers ; le lac Tanma, le lac Retba, les lacs de Fass Boye la kayanga. Les principales ressources exploitées dans ces plans d’eaux sont :

- les poissons tels que la Tilapia d’eau douce et marine, le clarias (poisson chat) et le mullet;
- les crevettes et les coquillages (huitres et coques).

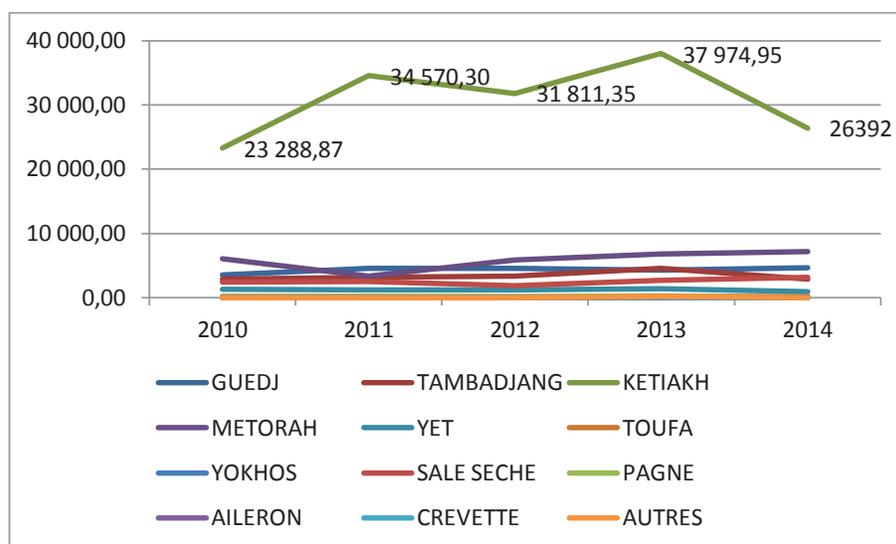
La quasi-totalité de la production de la pêche continentale est destinée à la consommation nationale sous forme de frais ou transformés. La moyenne de la production est estimée, selon les résultats des enquêtes cadres de la pêche continentale de l'UEMOA réalisées en 2012, entre 32 000 et 40 000 tonnes.

Transformation artisanale :

La transformation artisanale des produits de la pêche, exercée par les femmes, est une pratique très répandue dans la mesure où on la retrouve dans la quasi-totalité des centres de débarquement répertoriés au Sénégal.

Les produits de la transformation artisanale sont dominés par des poissons séchés et fumés. L'importance des poissons fumés est due à la mise à disposition des femmes formatrices, de sardinelles dont le volume occupe largement les débarquements de la pêche artisanale (voir figure ci-dessous). Plus de la moitié des produits de la transformation artisanale est exportée principalement dans les pays de la sous-région (Ghana, Mali, Burkina Faso ...).

Graphique 4: Evolution des volumes (en tonne) de la transformation artisanale



Source : CEP/Pêche 2014

Concernant l'aquaculture, la production est passée de 704 tonnes en 2013 à 1095 tonnes en 2014. Ce résultat s'explique par les investissements consentis et la structuration de la filière aquacole intégrée, permettant de réaliser 82 ouvrages et d'ensemencer onze (11) bassins aquacoles. Bien qu'étant en progression, le rythme d'évolution de la production aquacole reste insuffisant au regard des ambitions du Plan Sénégal émergent pour cette filière. Dans le sous-secteur, une faible reprise de l'activité a été notée en 2014 avec une augmentation de 0,9%.

2.2.4. Agro foresterie et Environnement

Les formations forestières abritent des milliers d'espèces végétales et animales, dont les populations ont toujours appris à tirer profit en matière d'habitation, d'énergie, d'alimentation et de soins sanitaires. Les statistiques concernant la production forestière, portent principalement sur les combustibles ligneux, le bois d'œuvre et de service, les produits de

cueillette. Sont également recensés, les autres produits forestiers non ligneux tels que les huiles, les exsudats, les feuilles et racines. Les produits forestiers non ligneux entrent dans la sécurité alimentaire des populations.

Le premier groupe important concerne, le pain de singe, les fruits de liane « maad » et la gomme alimentaire « mbep » avec une production moyenne supérieure à 900 Tonnes. Le deuxième est constitué des produits dont la moyenne de production est supérieure à 300 Tonnes. Il s'agit du « ditakh, du jujube et du nététou ». Le troisième rassemble tous les produits dont la moyenne de production est inférieure à 300 Tonnes. Le constat général est que ces produits contrôlés, qui sont commercialisés à travers le pays font chaque année l'objet d'une exploitation régulière. La présence sur le marché de quantités importantes de fruits forestiers importés des pays de la sous-région prouve que la production nationale ne satisfait pas le besoin alimentaire de la population.

2.2.5. La recherche agroalimentaire

Le secteur agro-alimentaire a connu depuis une dizaine d'année un essor significatif qui s'est traduit par un accroissement des revenus des producteurs avec la mise sur le marché national et international de produits élaborés et standardisés. Cette performance notée dans ce secteur n'a été possible que grâce à l'appui de la recherche qui a permis la prise en compte de la dimension qualité et compétitivité dans le choix des technologies et des produits par les PME/PMI.

En effet, pendant longtemps, la recherche agroalimentaire, faute de moyens, n'a pu exécuter des projets de recherche ciblés sur les préoccupations des PME agroalimentaires. Avec l'avènement du Système National de Recherche Agricole et le PSAOP, l'Institut de Technologie Alimentaire (ITA) a exécuté plusieurs programmes et projets qui ont abouti à des réalisations concrètes dans différentes filières (produits halieutiques, fruits et légumes, céréales et légumineuses, lait etc.). Les petites entreprises agro-alimentaires locales jouent un rôle important dans la transformation et la valorisation des produits alimentaires locaux. Elles contribuent ainsi de façon diversifiée à garantir la sécurité alimentaire pour le développement économique.

Cependant, les conditions sanitaires, techniques, économiques, sociales et structurelles dans lesquelles les entrepreneurs transforment les produits locaux n'ont pas toujours été réunies pour garantir des aliments de qualité aux consommateurs. C'est pourquoi l'ITA a cherché à développer la transformation des produits locaux (fruits et légumes, produits halieutiques, produits de l'élevage, céréales et légumineuses, biotechnologie alimentaire). Grâce au FNRAA, il a été possible de mener des projets de recherche pour stimuler la diversification des modes d'utilisation de certains produits.

2.3 Situation de la sécurité alimentaire

2.3.1. Prévalence de l'insécurité alimentaire au niveau national

Le score de consommation alimentaire est l'un des baromètres de mesure de la sécurité alimentaire au niveau des ménages. Cet indicateur permet d'apprécier à la fois la fréquence et la qualité des aliments consommés par les ménages au cours des sept (7) derniers jours qui précèdent la date de collecte.

L'indicateur de consommation alimentaire a permis de catégoriser les ménages en des classes de consommation alimentaire selon le niveau de sévérité.

2.3.2. Situation de la sécurité alimentaire selon les régions et départements

Les résultats de l'enquête ERASAN 2014 ont montré que sur les 42 départements concernés, un peu plus de la moitié (24 département sur 42) se trouve dans une situation d'insécurité alimentaire plus critique que le niveau national. Parmi ceux-ci, on retrouve le département de Médina Yoro Foulah avec plus de 80 % (67 % sévère 17 % modéré), suivi de Ziguinchor avec près de 75 % des ménages en insécurité alimentaire. D'autres départements se trouvent dans une situation critique avec une très forte proportion des ménages de consommation alimentaire pauvre ou limite: Oussouye (67 %), Salémata (65 %), Bignona (58%), Bounkiling (55 %), Goudomp (54%), Vélingara (54 %), Saraya (53 %) et Kédougou (52 %). A travers ces données, il ressort que ces zones à vocation agro-sylvo-pastorale et minière connaissent des situations paradoxales en matière de sécurité alimentaire.

2.3.3. Situation nutritionnelle

❖ La politique de développement de la nutrition

La lettre de politique de développement de la nutrition qui est toujours en cours de validité a été élaborée en 2001. L'objectif général de cette politique est de contribuer à l'amélioration de l'état nutritionnel des groupes vulnérables, notamment les enfants, les femmes en âge de reproduction et les personnes âgées. Il s'agira spécifiquement pour les enfants de réduire entre autres dans les 10 prochaines années, l'insuffisance pondérale de 45%. Il est envisagé l'élaboration d'une nouvelle lettre de politique de développement de la nutrition à partir de 2015.

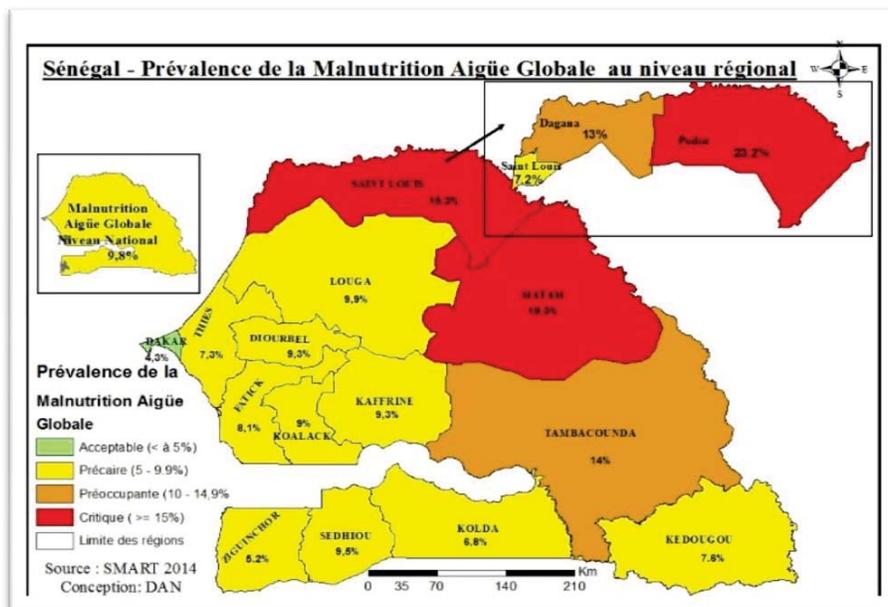
Depuis 2011, les données sur la situation nutritionnelle sont régulièrement disponibles et permettent d'informer les autorités publiques et les parties prenantes de la nutrition en vue de l'identification d'actions mieux orientées et permettant une réponse rapide. Dans ce cadre, les résultats des enquêtes réalisées par l'ANSD et le MSAS en 2014 (EDS continue et SMART), ont permis de noter que le Sénégal est dans une situation acceptable pour le retard de croissance chez les enfants de moins de 5ans et figure parmi les pays de la sous-région qui présentent les prévalences les plus faibles.

Concernant la malnutrition aigüe et l'insuffisance pondérale, les prévalences au niveau national sont précaires. Cette situation mérite une surveillance particulière compte tenu du fait que certains facteurs aggravants comme la survenue de maladies peuvent entraîner une dégradation rapide de la situation nutritionnelle. Par ailleurs, il faut noter que cette situation nutritionnelle précaire au niveau national cache des disparités entre les régions dont certaines enregistrent des prévalences dépassant les seuils critiques d'alerte ou de crise fixés par l'OMS qui sont respectivement de 10% et 15%.

Tableau 5 : Situation des indicateurs en 2014

Indicateurs	EDS continue 2014 (année 2014)	SMART 2014 (juin-juillet 2014)
Malnutrition chronique chez les enfants de moins de 5ans	19%	18%
Malnutrition aigüe chez les enfants de moins de 5ans	6%	9,8%

Insuffisance pondérale	13%	16%
------------------------	-----	-----



2.4 Analyse des quatre dimensions de la sécurité alimentaire

2.4.1. La disponibilité alimentaire

La disponibilité alimentaire est évaluée à travers le bilan alimentaire qui s'inspire du bilan céréalier dans son approche et qui est un bon outil de suivi des politiques agroalimentaires, nutritionnelles et de développement. De par son contenu (production végétale et animale, pertes après récoltes, stocks, circuits de commercialisation, disponibilités et utilisations), il permet un examen détaillé de la situation agricole et alimentaire intérieure.

Le bilan céréalier est établi en prenant en compte les prévisions en matière de productions cérésières, l'aide alimentaire, les importations commerciales et les stocks en fin de période. Sur la base de la production moyenne des cinq dernières années en céréales (2010-2014) estimée à 1 492 620 tonnes, le niveau des disponibilités en 2014/2015 (1 251 248 tonnes), fait apparaître une baisse de 241 372 tonnes, soit 16%.

Tableau 6 : Niveau de disponibilité nationale en céréales (2010-2014)

Produits	Disponibilité nationale (Tonnes)				
	Production brute	Production disponible	Stocks initiaux		Total disponibilité
			Paysans	Autres	
tonnes métriques					
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
1-Céréales	1 492 620	1 145 420	-	110 890	1 256 310
céréales traditionnelles (*)	1 009 065	857 705	0	980	858 685
Riz	483 555	287 715	0	84 310	372 025
Blé	0	-	0	25 600	25 600

Source : SAP/SECNSA (Céréales traditionnelles (*) : Mil, sorgho, maïs, fonio)

Le niveau de couverture des besoins céréaliers

Les besoins en denrées alimentaires sont classés en deux catégories qui sont : (i) les besoins alimentaires humains (quantités de denrées alimentaires dévolues à la consommation humaine durant la période d'un an à compter de la date de l'évaluation) et (ii) les autres utilisations de la production.

Tableau 7 : Niveau de couverture des besoins céréaliers

Produits	Besoins						Déficit / Excédent brut	
	Stocks finaux		Consom. animale	Transf ormati on	Norme cons. /Hbt/a n (*)	Consommat ion humaine		Total besoins
	Paysans	Autres						
	Tonnes métriques							
(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	
Céréales	40 000	113 000	-	-	0,185	2 423 870	2 589 811	(1 333 501)
Céréales traditionnelles(*)	40 000	3 000			0,065	854 459	897 5459	(38 774)
Riz	0	85 000			0,091	1 197 414	1 282 414	(910 389)
Blé	0	25 000			0,029	384 938	409 938	(384 338)

Source : SAP/SECNSA (Céréales traditionnelles (*)) : Mil, sorgho, maïs, fonio)

(*) Normes de consommations sont celles tirées du bilan céréalier ex-post de l'année d'avant (2013/2014)

Le solde Import/Export

Les importations concernent la totalité des denrées alimentaires introduites et/ou celles dont l'entrée est prévue dans le pays durant l'année commerciale. C'est pourquoi sont prises en compte les importations publiques planifiées, les estimations des quantités trafiquées, les engagements d'aide alimentaire destinée à la stabilisation, au secours d'urgence, au « Food for Works » et à la sécurité alimentaire. Sont également pris en compte les reliquats d'importations de toute forme en cours de livraison et non encore réceptionnés dans le pays.

L'estimation des importations commerciales tient aussi bien compte de l'expérience passée que des plans et priorités des importations des secteurs public et privé pendant l'année en cours en se basant sur les informations fournies par les organismes de commercialisation, les responsables officiels et les commerçants. Le cas échéant, l'estimation doit prendre en compte les importations officielles et non officielles.

Les aides et dons alimentaires sont relatifs aux denrées provenant de l'extérieur sous forme d'aide ou de dons (aide d'urgence et aide programmée).

Les exportations concernent aussi bien les opérations étatiques planifiées que les sorties clandestines, trocs ou autres trafics frontaliers. Elles sont estimées directement sur la base des plans officiels des organismes publics de commercialisation et des commerçants privés. Dans certains cas, le commerce non officiel concerne des quantités importantes et il est donc essentiel d'en tenir compte.

Tableau 8: Solde Import/Export des céréales

Produits	Import / Export					Déficit / Excédent net
	Importations privées	Importations autres	Aides et dons	Exportations	Solde	
	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)	(19)
	Tonnes métriques					
Céréales	1 190 000	-	24 704	25 693	1 214 704	(118 797)
Céréales traditionnelles	90 000	0	7 914	2 347	97 914	59 140
Riz	750 000	0	16 790	23 345	766 700	(143 599)
Blé	450 000	0	0	1	350 000	(34 338)

Source : SAP/SECNSA (Céréales traditionnelles (*)) : Mil, sorgho, maïs, fonio)

Malgré les importations et aides alimentaires, le solde Import/Export brut de 1 214 704 tonnes ne comble pas le déficit brut de 1 333 501 tonnes constaté plus haut, laissant toujours un solde déficitaire net de 118 797 tonnes.

Mis à part les céréales traditionnelles qui dégagent un résultat positif de 59 140 tonnes, le riz et le blé connaissent des déficits nets, respectivement de 143 599 tonnes et 34 338 tonnes après importations et aides alimentaires.

Les disponibilités apparentes

Par rapport aux produits céréaliers, l'analyse de la structure des disponibilités alimentaires moyennes par personne et par an à l'échelle nationale qui est de 177 kg enregistrent une baisse comparée à la norme internationale multicéréale de la FAO qui est de 185 kg/personne/an.

Bilan alimentaire

Compte tenu de tous ces paramètres, il était devenu impératif de considérer le bilan alimentaire global qui appréhende mieux les enjeux actuels et qui tient compte beaucoup plus des réalités de la consommation alimentaire des populations; d'où la nécessité de passer du bilan céréalier au bilan alimentaire.

Le système des bilans alimentaires vise essentiellement à fournir un cadre pour l'enregistrement des faits mesurables et des chiffres concernant la situation alimentaire dans un pays. Il constitue ainsi *une méthode objective pour évaluer la situation des disponibilités alimentaires, estimer les déficits et les excédents vivriers sur la base d'une méthodologie soigneusement définie.*

Il faut distinguer deux types de bilans qui sont régulièrement produits : (i) un bilan prévisionnel sur l'année à venir (se basant sur un objectif de consommation à atteindre déterminé par une norme de consommation par habitant et (ii) un bilan définitif sur l'année précédente (ex post) (permettent de constater a posteriori la structure de la consommation apparente et le niveau de dépendance vis-à-vis de l'extérieur).

Analysant les résultats du bilan alimentaire des cinq dernières années (2010-2014), on constate que les produits végétaux contribuent beaucoup plus en apport énergétique (93,12%) que les produits animaux (5,01%) et les boissons (1,17%) dans la consommation alimentaire des populations du Sénégal.

Avec les importations, les besoins nationaux sont couverts à hauteur de 2 506 Kcal contre 2 500 Kcal pour un adulte de sexe masculin travaillant 8 heures par jour, selon l'OMS. Cela montre la forte dépendance du pays aux importations pour couvrir ses besoins alimentaires sans lesquelles le taux de couverture des besoins serait de 67,9%.

Taux d'autosuffisance alimentaire (TAS)

Dans l'analyse de la sécurité alimentaire, il est intéressant de mesurer la part des approvisionnements disponibles à partir de la production nationale. Le taux d'autosuffisance alimentaire (TAS) permet de montrer dans quelle mesure un pays couvre ses besoins alimentaires avec ses propres ressources productives. Plus le TAS est élevé, plus le pays se rapproche de l'autosuffisance alimentaire. Seulement, dans le cas où le pays exporte une part significative de sa production, le TAS peut être élevé, néanmoins, il dépendra lourdement des importations. Le Sénégal n'est pas dans ce cas puis qu'il exporte très peu sa production.

Le TAS moyen des cinq (05) dernières années enregistré en 2014, au regard de la faiblesse de la production céréalière, de l'importance des importations et aides alimentaires, est de 48% exposant ainsi, plus, les ménages ruraux à une vulnérabilité alimentaire.

Taux de dépendance des importations (TDI)

Dans l'analyse de la situation alimentaire, il est aussi important de savoir la part des approvisionnements disponibles, celle qui provient des importations et aides alimentaires, surtout pour le Sénégal qui a toujours couvert ses besoins en céréales (riz, blé) avec des importations.

Le TDI moyen des cinq (05) dernières années enregistré en 2014 qui est de 46% indique le niveau de la dépendance de notre sécurité alimentaire aux importations malgré les efforts consentis dans le monde rural.

Le taux de dépendance alimentaire du pays en céréales est très important (de l'ordre de plus de 50%). Malheureusement, la production céréalière qui constitue une des composantes essentielles de la production alimentaire n'avait cessé de baisser, creusant ainsi le déficit céréalier. Mais depuis ces dernières années (2010-2014), on assiste à une nette amélioration de la production des céréales en générale et des céréales traditionnelles (mil, maïs, sorgho, fonio) en particulier.

Au Sénégal, les céréales constituent la base de l'alimentation, et les modalités de l'accès physique dépendent de la localisation urbaine ou rurale de la sous-population à laquelle on s'intéresse. En zone urbaine, il s'agit de disposer de revenus suffisants permettant l'acquisition des denrées alimentaires nécessaires tandis que, en milieu rural, c'est la production céréalière émanant des ménages concernés qui prévaut.

L'amélioration des conditions de production passe par la disponibilité de terres suffisamment fertiles au profit des agriculteurs ainsi que des autres facteurs de production tels que les intrants (semences et engrais), le matériel agricole et les produits phytosanitaires. Il est nécessaire que les infrastructures de base soient incluses dans les programmes. Sans les routes et pistes de production, on ne peut pas évacuer les produits et les valoriser. Il en est de même des infrastructures de stockage pour les semences et la consommation afin d'adapter la mise en marché de la production à l'évolution de la demande.

La gestion des stocks est une composante essentielle de la disponibilité. Dans le cadre de la mise en œuvre des politiques alimentaires, la gestion des stocks est d'une importance capitale pour assurer la disponibilité. Cette tâche est dévolue au Commissariat à la Sécurité alimentaire (CSA). L'existence d'un stock national de sécurité alimentaire est un mécanisme essentiel de la stabilité et de la stratégie de résilience.

Dans le cadre de la mise en place de ce stock, des ressources d'un montant d'un milliard de francs CFA lui sont accordées chaque année dans le budget national. La conversion de ces ressources en stock d'intervention composé essentiellement de riz permet d'appuyer régulièrement les populations à l'occasion des cérémonies religieuses.

Le volume de ces stocks au cours des trois dernières années se présente ainsi qu'il suit :

- 2013 : 5 437 tonnes
- 2014 : 5 520 tonnes
- 2015 : 5769 tonnes (situation au 31 octobre).

Selon l'étude de l'Union Européenne sur la prévisibilité des dépenses liées à la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Sénégal, l'instrument préférentiel du gouvernement pour répondre à la crise est la mobilisation des stocks de réserve alimentaire dont la reconstitution devrait être budgétisée chaque année. Toutefois, en raison du décalage entre le cycle de la production agricole et le cycle budgétaire, il n'est pas possible de prédire, dans une marge raisonnable de probabilité, le montant des fonds nécessaires à inclure dans le budget de l'État, au moment de l'approbation par le Parlement, pour la constitution de ces stocks. Ils constituent néanmoins un dispositif important pour assurer la disponibilité de nourritures en situation de crise alimentaire aiguë. Il y a une ligne dans le budget d'investissement qui couvre ce besoin, laquelle il est sous-évalué, car il ne tient pas compte de la nature et de la réalité des opérations.

Le stock national de sécurité alimentaire

Il se définit comme étant le stock sur lequel le marché peut compter pour ravitailler la communauté nationale en cas de pénurie, il s'ajoute aux nouvelles récoltes commercialisables. Il a pour objet de contribuer à la couverture régulière des besoins du pays en venant en appoint aux importations. Les bénéficiaires possibles de ce stock sont toutes les populations qui dépendent du marché. Ils peuvent être : (i) des groupes solvables, prêts à acheter les céréales au prix du marché ; (ii) des groupes dont le faible pouvoir d'achat limite l'accès aux céréales au prix du marché ; (iii) des personnes victimes d'une catastrophe naturelle.

Le stock national de sécurité alimentaire dont la mise en place est un impératif pour toute stratégie de politique de sécurité alimentaire conséquente, a pour objectif de permettre au pays de disposer régulièrement de céréales, de façon à couvrir les besoins de toute la communauté nationale. Il constitue à la fois un palliatif à toute situation de pénurie consécutive au dérèglement du marché international mais aussi une première réponse d'urgence aux sinistres éventuels. L'absence de ce dispositif constitue une contrainte majeure à l'atteinte des objectifs de sécurité alimentaire du pays.

2.4.2. L'accessibilité

Concernant l'accès aux marchés, le commerce contribue de différentes manières à la sécurité alimentaire, en augmentant les disponibilités intérieures de façon à satisfaire les besoins de

consommation. Cependant, la dépendance à l'égard des importations peut aussi comporter certains risques, compte tenu notamment de l'incertitude des approvisionnements, de l'instabilité des prix sur les marchés mondiaux et du manque de maîtrise de la qualité des aliments importés.

Pour que l'alimentation soit suffisamment accessible en zone urbaine comme en zone rurale, au moins trois (3) conditions doivent être satisfaites. Il s'agit de : (i) l'existence permanente d'une production alimentaire importante, saine et suffisante; (ii) le maintien du pouvoir d'achat des populations à un niveau satisfaisant; (iii) le désenclavement des zones de production et la stabilité sociale.

En zone urbaine, le niveau du pouvoir d'achat conditionne l'accès à une alimentation suffisante et de qualité. Par contre, en zone rurale, c'est la quantité produite dans les exploitations agricoles familiales, les fermes ou autres entreprises agricoles et rurales au cours de l'année, qui est déterminante. C'est pourquoi une politique agricole qui se veut réaliste doit nécessairement et globalement tenir compte de ces impératifs.

Le niveau d'approvisionnement des marchés doit être satisfaisant pour couvrir les besoins en céréales locales (mil/sorgho) qu'en céréales importées (riz, blé). Ce niveau d'approvisionnement doit être combiné à des prix acceptables à la hauteur du pouvoir d'achat des populations surtout celles du monde rural. Les prix des céréales de 2014 ont augmenté par rapport à la moyenne des cinq dernières années (2010-2014) avec respectivement pour le mil, le sorgho et le maïs des taux de 25%, 19% et de 28%.

2.4.3. L'utilisation

L'alimentation demeure un poste essentiel du budget des ménages: 53% de la dépense totale en moyenne nationale dont 69% en milieu rural et 46% en milieu urbain. La base alimentaire est dominée par les céréales (37% du budget alimentaire) ainsi que les légumes (12% du budget alimentaire) d'où un fort déséquilibre sur le plan nutritionnel par rapport aux besoins. La consommation de protéines animales demeure faible: 8,6% pour le poisson et 9% pour la viande et les besoins nutritionnels des populations ne sont globalement pas satisfaits, en raison du faible pouvoir d'achat spécialement en milieu urbain. Il importe de travailler dans le sens d'une meilleure intégration de la sécurité sanitaire des aliments et la bio fortification tout en développant une stratégie de communication pour le changement de comportement (CCC) afin de promouvoir de bonnes habitudes alimentaires.

La Sécurité sanitaire et le contrôle des aliments est une composante essentielle de l'utilisation. A cet effet, il importe de noter que l'ouverture des marchés et la libre circulation des personnes et des biens exposent notre pays à des entrées de produits alimentaires qui ne présentent pas souvent toutes les garanties sur le plan sanitaire. Par ailleurs, la qualité des denrées alimentaires produites localement n'est pas régulièrement vérifiée. A cet effet, un contrôle rigoureux des denrées alimentaires soumises à la consommation s'avère obligatoire pour garantir la sécurité sanitaire des consommateurs.

La protection des consommateurs, dans un tel contexte appelle les pouvoirs publics à l'adoption et la mise en œuvre de dispositions réglementant les conditions de production des produits alimentaires, pour assurer le suivi et le contrôle de la qualité des aliments. Ceci constitue une entreprise très délicate, qu'il faudra conduire sans pour autant aller à contre-courant des engagements du Sénégal en matière de commerce sous régional, régional et mondial et sans

enfreindre les règles du commerce mondial.

2.4.4. La stabilité

Pour assurer une sécurité alimentaire durable, il y a lieu de garantir des conditions minimales de production alimentaire pour éviter de dépendre entièrement des importations. Cela suppose la mise en œuvre d'une politique appropriée tenant suffisamment compte des intérêts de l'Etat, mais aussi de ceux de la population.

L'existence d'une production alimentaire importante, suffisante et de qualité est une des conditions d'amélioration du niveau de revenu en zone rurale dans la mesure où cela permet une meilleure compétitivité des produits nationaux sur les marchés internationaux, donc une amélioration des recettes monétaires des producteurs avec tous les effets induits que cela implique dans l'économie en général.

La stabilité est liée à l'existence d'un système d'évaluation qui tient compte du concept de taux d'équipement (par type) et permet une bonne appréciation de la situation dans ce domaine. Cela n'est pas possible sans l'existence d'un système d'information fiable et performant permettant d'appréhender, à tout instant (annuellement dans la majorité des cas), le niveau des différents indicateurs de base, condition nécessaire, pour une évaluation objective de la situation nationale en matière de sécurité alimentaire.

2.5 Présentation du système statistique et d'information lié la sécurité alimentaire

Au Sénégal, les statistiques officielles relèvent de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD). Par contre, les statistiques agricoles concernant les productions végétales sont sous le ressort du Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural avec comme structure coordinatrice la Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques Agricoles (DAPSA)

Quant aux statistiques sur les productions animales et les productions halieutiques, elles sont respectivement gérées par le MEPA et le MPEM sous la coordination des Cellules d'Études et de Planification des Ministères concernés (Élevage et Pêche).

En ce qui concerne la sécurité alimentaire, le **SECNSA**, qui est la structure de coordination, de suivi et d'évaluation est à la fois utilisateur et producteur (indicateurs composites sur la sécurité alimentaire) de données dans ce domaine. Il utilise souvent des données multiples et variées (données secondaires des secteurs suivants: agriculture, élevage, pêche, commerce, santé, nutrition, etc.). Il est chargé de coordonner le système d'alerte précoce (SAP) et l'élaboration de son bulletin d'information. Il produit des analyses synthétiques d'aide à la décision destinées aux autorités.

Sur le terrain, au niveau de chaque région et département, le SECNSA a mis un dispositif d'alerte rapide en 2014 avec la mise en place d'Assistants et d'Agents de Suivi de la Sécurité Alimentaire et des Moyens d'Existence (ASSAME). Ils sont chargés d'appuyer et d'animer les comités régionaux et départementaux de sécurité alimentaire (CRSA, CDSA) dont ils assurent le secrétariat sous la présidence des Gouverneurs et Préfets.

Le SAP est un cadre de collaboration et d'échanges d'informations pluridisciplinaire et multisectoriel entre les différentes institutions œuvrant dans le domaine de la sécurité

alimentaire et nutritionnelle. Il est coordonné par le Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire (SECNSA). Il collecte des informations sur la mise en œuvre des projets et programmes des secteurs piliers de la sécurité alimentaire et établit le rapport d'analyse de leur impact sur les populations bénéficiaires.

La fonctionnalité du SAP dépend en grande partie de la concertation périodique des acteurs, la fourniture à bonne date de la bonne information sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle. En 2014, les structures du comité SAP ont conjointement mené une enquête portant sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans le monde rural dans une opportunité de mutualisation des moyens humains, matériels et des ressources.

- **Capacités et moyens humains et matériels**

Dans le domaine de la sécurité alimentaire, le personnel des services statistiques dans leur majorité, ne dispose pas d'une formation de base en techniques statistiques en sécurité alimentaire et nutritionnelle, limitant ainsi les capacités de conception et d'analyse des données statistiques. Le manque de formation ou de mise à niveau du personnel chargé de l'encadrement, de la supervision et de l'exécution des travaux statistiques est à corriger.

- **Infrastructure, équipement, TIC**

Quant au matériel et aux équipements logistiques et informatiques dans les structures en charge de la Sécurité alimentaire (SECNSA, CSA) et structures partenaires, il est souvent insuffisant.

- **Ressources financières**

Il est constaté que la plupart des dispositifs de suivi de la situation alimentaire et nutritionnelle sont appuyés par des sources de financement extérieur qui ont leurs contraintes (manque d'autonomie, limite du financement, retard dans la mise à disposition des fonds); ce qui place les dispositifs d'enquêtes en position de risque d'interruption de leurs activités dès la fin desdits apports entraînant ainsi une rupture des séries statistiques publiées. L'inadaptation des procédures de mobilisation et de mise à disposition des fonds prévus au budget de l'Etat pour les travaux statistiques dans ce domaine, pose également problème.

2.6 Gouvernance et financement de la sécurité alimentaire et de la résilience

2.6.1. Gouvernance de la Sécurité alimentaire et de la résilience.

En raison de son caractère transversal et multisectoriel, la gouvernance de la sécurité alimentaire est assez complexe. Plusieurs structures aux ancrages institutionnels différents s'y croisent avec des risques permanents de conflits d'intérêts, de chevauchement de missions ou de duplications d'actions rendant le domaine difficile à gouverner. Quasiment, tous les ministères sectoriels ont une fonction directe ou indirecte qui touche la sécurité alimentaire. Il s'y ajoute des situations d'arrangements institutionnels qui rendent davantage plus complexe la gouvernance de la SAR. A titre d'exemple, le SECNSA qui assure la coordination et l'animation du système est rattaché à la Primature, il en est de même de la CLM qui gère le volet nutrition, par contre le CSA qui gère les stocks est une Direction rattachée à la Délégation Générale à la Protection sociale et à la Solidarité Nationale (DGPSN) elle-même rattachée à la Présidence de la République. Ainsi une fonction importante de gestion opérationnelle de la sécurité alimentaire échappe à son ancrage naturel. D'autres fonctions de la sécurité alimentaire

sont ventilées entre l'Agriculture, l'Élevage, la Pêche, l'Agro-alimentaire, la Santé, sans aucune forme de coordination ou de lien avec le niveau stratégique de gestion de la sécurité alimentaire.

Tant que des entités aussi diverses restent dans leurs champs d'interventions propres avec un ancrage institutionnel stable et un dispositif de coordination fluide et doté de moyens conséquents, le problème de la gouvernance du système ne devrait pas se poser. Mais la situation se complique lorsque des structures institutionnellement positionnées au niveau politique et stratégique se retrouvent au niveau opérationnel et exécutent des actions sur le terrain et vice versa. Pour une meilleure lisibilité du système, il importe de séparer rigoureusement les fonctions stratégiques des fonctions opérationnelles.

La gouvernance de la sécurité alimentaire, notamment, sur le plan de la coordination du système, est également pénalisée par le fait que le CNSA connaît une léthargie dans son fonctionnement puisqu'il a été noté que depuis quasiment dix-sept (17) ans, il n'a pas tenu de réunion. Cette situation paradoxale dans laquelle l'entité se trouve, a été tant soit peu modifiée, positivement, par un nouvel élan et un nouveau leadership du SECNSA, son bras technique, même s'il évolue sans sa structure d'ancrage dont il tire sa légitimité.

En ce qui concerne la résilience, elle n'est pas intégrée de manière optimale dans les mécanismes de coordination. En raison de la diversité des intervenants, l'approche d'intervention se fera en lien avec le contenu de quelques principes directeurs de AGIR : i) compréhension commune de la résilience et fil conducteur de l'approche pour y parvenir, notamment l'harmonie et complémentarité entre les réponses à l'urgence (réponse aux chocs conjoncturels) et celles structurelles de développement ; ii) Intersectorialité et inclusivité avec une prise en compte de toutes les composantes sectorielles contribuant à la résilience. En un mot, promouvoir une perspective de développement durable.

En somme, il importe de repenser les rapports entre les différents niveaux d'intervention dans une perspective de synergie et une approche intersectorielle qui réunit les groupes d'acteurs de diverses provenances et de plusieurs secteurs d'activités qui touchent la sécurité alimentaire. Quelques propositions opérationnelles seront indiquées dans la partie relative aux modalités de mise en œuvre de la SNSAR où seront définis les rôles et responsabilités des acteurs clés, mais l'existence d'un mécanisme fonctionnel de coordination stratégique du domaine ne saurait manquer pour une bonne gouvernance du système.

Tableau 10 : Etat des lieux de la Gouvernance de la Sécurité alimentaire et de résilience

Constats	Commentaires	Suggestions
Diversité des acteurs dans la Sécurité alimentaire et la Résilience (SAR)	Engouement et regain d'intérêts face aux enjeux que représente la SAR	Se concerter davantage avec l'ensemble des acteurs pour une meilleure efficacité et une efficacité des interventions
Absence de synergie dans les interventions liées à l'insuffisance de concertations	- impact limité des interventions dans la SAR - Dispersion des efforts de développement et manque d'efficacité dans l'utilisation des ressources -problème de planification	-Planifier les interventions avec une approche inclusive et participative -Disposer d'une matrice d'intervention des acteurs de la SAR et veiller à sa mise à jour

Constats	Commentaires	Suggestions
Confusion des rôles et des responsabilités dans le pilotage stratégique, la coordination et la mise en œuvre des projets et programmes de SAR	Mandats et missions ne sont pas toujours respectés	Recentrer les missions des institutions et favoriser une meilleure collaboration à travers des protocoles d'accord bien définis avec le respect des engagements des parties. Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de plans départementaux de Sécurité alimentaire et de résilience (PDSAR) servant de cadre d'intervention à tous les acteurs de la SAR
Obsolescence des textes régissant la création et le fonctionnement du CNSA et du SECNSA	Révision des textes avec la composition des membres et institutions du CNSA, les 4 sessions annuelles inscrites et qui n'arrivent pas à se tenir.	-Prendre en compte dans l'arrêté le nouvel organigramme du SECNSA et le dispositif des ASSAME -Tenir régulièrement les sessions du CNSA (une session par an)
Faiblesses des dispositifs de veille et d'alerte	- dispositif de veille et d'alerte à renforcer -Retard dans la prise en compte des populations affectées par les catastrophes	- Elaborer et mettre en oeuvre des plans de contingence dans les structures habilitées avec un dispositif de prévention et de gestion des catastrophes -Renforcer le fonds de calamité et améliorer la célérité des mécanismes de décaissement
Insuffisance des Ressources affectées à la prévention et à la gestion des crises alimentaires Faiblesses des mécanismes de gouvernance des systèmes d'alerte précoces (SAP)	-Difficultés d'avoir des données régulières pour l'alerte. -Retard ou absence de l'assistance des populations vulnérables	-Renforcer les ressources nationales pour le ciblage (articulation au registre national unique), la gestion des plans de ripostes, la coordination et le suivi évaluation de la mise en œuvre des réponses, -faciliter les mécanismes de décaissement des fonds destinés aux urgences (ARC) -Doter le SAP de ressources financières pour l'alerte précoce, le suivi et les enquêtes de SAR. -Articuler les différents instruments de protection sociale pour une efficience dans les interventions

2.6.2. Le Financement de la sécurité alimentaire et de la résilience

A Maputo en 2003, les chefs d'État africains avaient pris l'engagement de consacrer 10% de leur budget national à l'agriculture, en liaison avec l'important rôle que joue ce secteur dans le développement économique, la lutte contre la pauvreté et l'amélioration de la sécurité alimentaire.

Le Sénégal a lancé en 2013 la Nouvelle alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition (NASAN) afin d'attirer et mobiliser des investissements privés, nationaux et étrangers afin de stimuler et de soutenir le développement durable du secteur agricole ».

Les dépenses publiques de sécurité alimentaire connaissent une hausse régulière. En effet, en 2014, les dépenses publiques de sécurité alimentaire exécutées se situaient à 102,0 milliards FCFA contre 72,8 milliards FCFA un an auparavant, soit une hausse de 40,0%. Ces dépenses représentent 1,3% du produit intérieur brut du Sénégal. Cette situation est illustrée par le tableau suivant :

Tableau 11 : Tableau des dépenses publiques de sécurité alimentaire dans les PTIP 2013-2014 et 2016-2018

Secteurs/structures	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Primature (SECNSA et CLM)	2 082 000 000	2 582 000 000	17 770 000 000	56 900 000 000	56 900 000 000	56 900 000 000
Agriculture	56 500 765 524	74 766 677 846	44 608 109 748	148 681 000 000	195 266 000 000	198 232 000 000
Elevage	4 935 744 457	5 453 663 206	4 919 355 029	11 904 000 000	15 040 000 000	16 532 000 000
Pêche	943 963 584	3 591 628 246	1 287 044 037	4 104 000 000	9 255 000 000	11 830 000 000
Environnement	1 832 046 390	1 953 267 732	2 658 808 489	13 176 000 000	14 060 000 000	15 010 000 000
DGPSN (Présidence)	6 500 000 000	13 660 000 000	21 500 000 000	30 000 000 000	30 000 000 000	30 000 000 000
Total	72 794 519 955	102 007 237 030	92 743 317 303	264 765 000 000	320 521 000 000	328 504 000 000

Source : PTIP 2013-2015 et 2016-2018

Le financement de la sécurité alimentaire présente des disparités selon les sous-secteurs.

❖ Perspectives du financement

Pour la période 2016-2018, les ambitions de l'Etat ont été significativement revues à la hausse. En effet, sur cette période, l'Etat prévoit de tripler son financement de la sécurité alimentaire en injectant 913,8 milliards contre 267,6 milliards sur la période 2013-2015. En moyenne, dans les trois prochaines années, les dépenses publiques de sécurité alimentaire annuelles s'établissent à 304,6 milliards. Ce montant annuel dépasse la totalité de l'enveloppe ordonnancée sur les trois dernières années.

❖ Classification des projets et programmes

Même s'il existe des programmes exclusivement dédiés à la sécurité alimentaire, il est important de souligner que la plupart des projets et programmes logés dans les ministères sectoriels ont des objectifs multiples et variés. Extraire la partie du financement du projet destiné à la sécurité alimentaire est une tâche qui n'est pas souvent facile. Dans cette analyse, dès qu'un projet comporte un objectif directement lié à l'une des dimensions de la sécurité alimentaire, la totalité du financement du projet est retenue; ce qui pourrait constituer un biais.

Pour compléter cette analyse et pallier ses limites, il conviendrait de mener une étude approfondie. Les parties prenantes de la sécurité alimentaire, sous la coordination du SECNSA doivent mener une large concertation sur les critères de classification des projets et programmes de sécurité alimentaire. Ces réflexions devraient permettre de répondre à la question : quand est-ce qu'une intervention (projet, programme, etc.) est considérée comme relevant de la sécurité alimentaire ?

Dans le budget de chaque intervention, octroyer un montant au SECNSA afin de mieux suivre et évaluer l'intervention ou tout au moins la partie de l'intervention liée à la sécurité alimentaire. Il importe également de mettre en place un dispositif de suivi-évaluation du financement de la sécurité alimentaire au Sénégal. Enfin, dans le cadre de la mise en œuvre de la SNSAR, il est suggéré de mener une étude sur l'efficacité et l'efficience du financement de la sécurité alimentaire au Sénégal entre 1998 (création du Conseil national de Sécurité alimentaire) et 2015 (début de mise en œuvre de la SNSAR).

CHAPITRE III. LA STRATEGIE

3.1 Cadre stratégique

3.1.1. Des enjeux et des défis

La problématique de la sécurité alimentaire et de la résilience soulève un ensemble d'enjeux et de défis majeurs dont la prise en charge conditionne, pour une large part, la pertinence et l'efficacité opérationnelle de la stratégie. Ces enjeux et défis majeurs sont consignés dans le tableau suivant :

Tableau 14 : défis et enjeux de la stratégie

ENJEUX	DEFIS
Nourrir les populations sénégalaises en forte croissance rapide et de plus en plus urbaines.	Améliorer, préserver et restaurer la base productive. Renforcer les équipements et infrastructures Améliorer la productivité agricole. Assurer une plus grande maîtrise de l'eau. Asseoir d bonnes politiques de prix pour les denrées alimentaires
Promouvoir la transformation, conservation et la valorisation des produits agricoles.	Rendre accessible les équipements de transformations et de conservation des produits alimentaires.
Améliorer les revenus en particulier des ruraux par une croissance rapide et une meilleure compétitivité des secteurs productifs.	Améliorer la compétitivité des produits agricoles. Promouvoir le consommateur local Améliorer le mécanisme de financement agricole Améliorer les circuits de commercialisation Faciliter l'accès des marchés aux petits producteurs et productrices.
Renforcer les mécanismes de coordination et la mise en cohérence des politiques de sécurité alimentaire, nutrition et de résilience.	Intégration de la gestion de la sécurité alimentaire dans les processus de décentralisation et de réforme foncière. Renforcer l'implication des collectivités locales dans la gouvernance de la sécurité alimentaire. Mettre en place des cadres institutionnels de concertation et de gestion de la sécurité sanitaire des aliments (SSA). Renforcer l'articulation entre les politiques de sécurité alimentaire, de nutrition et résilience. Renforcer le système d'information et de suivi. Consolider le dispositif de ciblage. Généraliser et faire appliquer la réalisation des plans d'aménagement et d'occupation des sols.
Prévenir et gérer les crises alimentaires multifformes.	Prévenir et gérer les risques et catastrophes liés au changement climatique. Organiser, annuellement, les enquêtes de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Identifier et surveiller régulièrement les sites sentinelles.

3.1.2. Vision

Œuvrer à ce que les couches et les catégories les plus vulnérables à l'Insécurité Alimentaire et Nutritionnelle accèdent aisément et de manière durable à une alimentation suffisante, saine et nutritive avec de fortes capacités de résilience à l'horizon 2035.

3.1.3. Principes directeurs

La Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire et de Résilience s'inscrit dans une perspective de lutte contre l'insécurité alimentaire, les risques de catastrophes et la dégradation des moyens d'existence des ménages vulnérables. Elle s'appuie sur des leviers de création de moyens d'existence durable pour les populations vulnérables, notamment en milieu rural et en zone périurbaine. La finalité recherchée est de leur faciliter l'accès à une alimentation saine et durable et de renforcer leurs capacités de résilience face aux chocs. Elle sera un outil de gestion et de coordination des diverses interventions en matière de sécurité alimentaire et de résilience menées par l'État en partenariat avec l'ensemble des acteurs publics, privés, de la Société Civile, des partenaires au développement auxquels elle se réfère pour construire la sécurité alimentaire à toutes les échelles territoriales. Ces Principes Directeurs sont développés comme suit :

Principe N°1 : Des actions coordonnées, des priorités et des modalités d'intervention différenciées.

Les situations d'insécurité alimentaire et de pauvreté revêtent des conditions spécifiques selon qu'on se situe en zone urbaine ou en zone rurale. Il s'agira, précisément, d'améliorer très significativement la quantité et la qualité de la production agricole, agro-forestière, animale et halieutique, en zone rurale, d'une part et de faciliter l'accessibilité de cette production tout en soutenant le développement de systèmes alimentaires alternatifs pour toutes les couches de la population vivant en zone urbaine et périurbaine d'autre part. Pour ce faire, des ordres de priorités et des modalités d'intervention ciblée devront être définis et mis en œuvre de manière participative et fortement décentralisée au niveau des collectivités locales.

Principe N°2 : Alignement sur les stratégies internationales, régionales et nationales.

Les programmes, projets et actions à mettre en œuvre dans le cadre de l'amélioration de la situation de sécurité alimentaire et de résilience à travers la SNSAR doivent s'appuyer sur une démarche concertée entre tous les acteurs concernés. Leurs orientations doivent prendre en compte les objectifs et les contraintes propres à chaque partie prenante. En lien avec les Objectifs de Développement Durable (ODD), les programmes de sécurité alimentaire et de résilience doivent revêtir une cohérence nationale par rapport aux axes stratégiques du PSE et une cohérence régionale par rapport aux recommandations du CILSS, de l'UEMOA, de la CEDEAO et des engagements internationaux ainsi que ceux pris par le Gouvernement du Sénégal dans le cadre du PDDAA, de AGIR et de la NASAN.

Principe N°3 : la recherche des échelles territoriales pertinentes d'intervention et de coordination.

Ce principe constitue l'un des fondements de la politique de décentralisation au Sénégal déclinée dans l'Acte III de la Décentralisation. Les niveaux Département et Commune constituent des échelles territoriales pertinentes pour de nombreuses actions visant l'amélioration de la sécurité alimentaire, nutritionnelle et de la résilience. En effet, sur le plan institutionnel, il faut se rapprocher des producteurs, des consommateurs, des opérateurs économiques, des services publics et privés déconcentrés et décentralisés ainsi que les OSC. L'objectif visé est d'organiser la concertation entre les différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre du Cadre Stratégique afin d'adapter les opérations aux contextes communal, départemental et national. Une décentralisation de la coordination des actions sur le terrain, priorité affichée de la SNSAR, est une condition essentielle pour la réalisation de l'objectif de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Il s'agit de restituer le pouvoir de décision aux structures et aux acteurs en fonction de leurs avantages comparatifs en appliquant, de manière intelligente, le principe de subsidiarité. Dans ce cadre, la redynamisation des Comités régionaux et départementaux de sécurité alimentaire qui s'appuie sur un système d'information efficace devra servir de réceptacle aux actions menées de manière coordonnée, assorties de méthodologies harmonisées d'identification et de ciblage des ménages vulnérables à l'insécurité alimentaire.

Principe N°4 : la prise en compte de l'équité et l'égalité de genre.

Les études et enquêtes ont montré que ce sont les femmes, les enfants et les personnes âgées et/ou personnes vivant avec un handicap qui sont les plus exposées à l'insécurité alimentaire. La prise en compte de la dimension genre est fondamentale pour promouvoir des politiques équitables et plus aptes à faire face aux enjeux de développement humain. Il s'y ajoute que les femmes enceintes et allaitantes ainsi que les enfants de 0 à 5 ans sont les catégories qui souffrent le plus de maladies carencielles et nutritionnelles.

En outre, les femmes jouent un rôle important dans tous les maillons de la chaîne agroalimentaire, notamment la production, la transformation, la préparation culinaire et la commercialisation. Leur formation (scolarisation des filles et alphabétisation), l'amélioration de la couverture sanitaire, notamment en matière de pratiques d'hygiène et d'alimentation ont une incidence décisive sur la sécurité alimentaire, sanitaire et nutritionnelle. Les activités de transformation, de conservation (conditionnement, stockage) et de commercialisation des produits agricoles, halieutiques et de cueillettes sont réalisées, généralement, par les femmes.

En zone urbaine, la vente d'aliments est une stratégie adoptée par beaucoup de femmes pour s'assurer un revenu et exercer ainsi leur traditionnelle responsabilité vis-à-vis de l'amélioration qualitative de l'alimentation familiale. En milieu rural, du fait de l'aggravation des situations de précarité et des formes de vulnérabilités, les femmes contribuent de manière substantielle au budget du ménage qui permet de supporter une bonne partie des charges alimentaires de la famille et singulièrement des enfants. La prise en compte du genre sera faite de manière transversale dans le cadre stratégique.

Principe N°5 : l'implication de tous les acteurs dans le processus de formulation et de mise en œuvre de la SNSAR.

La pertinence et l'efficacité opérationnelle de la SNSAR reposent sur un niveau optimal d'implication des acteurs dans la formulation et à toutes les étapes de mise en œuvre de la stratégie. Sous ce rapport, les secteurs clés de la sécurité alimentaire (agriculture, élevage, pêche, protection sociale, environnement, hydraulique, santé, commerce) devraient travailler en parfaite harmonie pour tirer profit des avantages comparatifs de chaque secteur et jouer sur les complémentarités. Cette participation se fera à travers la mise en place de cadres adéquats de concertation et d'espaces ouverts de dialogue multi-acteurs (ateliers interactifs, fora, tables rondes, plateformes collaboratives de réflexion et d'échanges d'expériences, etc...). Cette implication sera la plus décentralisée possible pour éviter des erreurs d'exclusion des catégories d'acteurs à travers les CRSA et les CDSA.

Principe N°6 : l'appropriation par toutes les populations à la base.

L'appropriation est conforme à une philosophie de développement qui place les populations et leurs communautés au premier rang dans la prise d'initiatives. Sous ce rapport, la SNSAR devra remplir les conditions inhérentes à son appropriation en étant suffisamment endogène, globale, autocentrée et ascendante.

Elle sera endogène quand elle tirera son dynamisme en elle-même, à l'intérieur de la communauté tout en intégrant les apports extérieurs jugés bénéfiques.

Elle sera globale à travers la prise en charge de la dimension multisectorielle et multifactorielle de la sécurité alimentaire. Elle sera autocentrée en s'orientant vers les besoins et les objectifs définis et reconnus par la communauté en matière de sécurité alimentaire, de nutrition et de résilience, tout en visant la revalorisation des ressources humaines, technologiques et environnementales existantes.

Enfin, elle est ascendante en provoquant des changements qui mettent les populations en situation d'auteurs et d'acteurs, voire d'artisans conscients et compétents de leur propre sécurité alimentaire et de résilience.

3.1.4. Les orientations stratégiques

Prenant en compte les différents domaines et piliers de la sécurité alimentaire et de la résilience tels qu'ils sont déclinés dans le PSE et les cadres de planification sectoriels, la SNSAR est structurée autour des principales orientations stratégiques suivantes:

- l'augmentation durable de la disponibilité alimentaire ;
- l'amélioration de l'accessibilité physique et financière des populations aux produits alimentaires diversifiés et sains ;
- l'amélioration de l'état nutritionnel des populations, notamment des femmes, des enfants de 0 à 5 ans et des personnes âgées;
- le renforcement de la résilience des populations vulnérables au travers de projets et programmes viables;
- le renforcement de la coordination et de la gouvernance de la sécurité alimentaire au niveau du SECNSA ;
- le renforcement des mécanismes institutionnels et techniques de ripostes rapides aux crises alimentaires.

3.1.5. Objectif stratégique

Assurer aux populations sénégalaises une sécurité alimentaire durable et une meilleure résilience face aux chocs à l'horizon 2035.

3.1.6. Axes Stratégiques

Pour la réalisation de l'objectif de la SNSAR, quatre (4) axes stratégiques seront mis en œuvre:

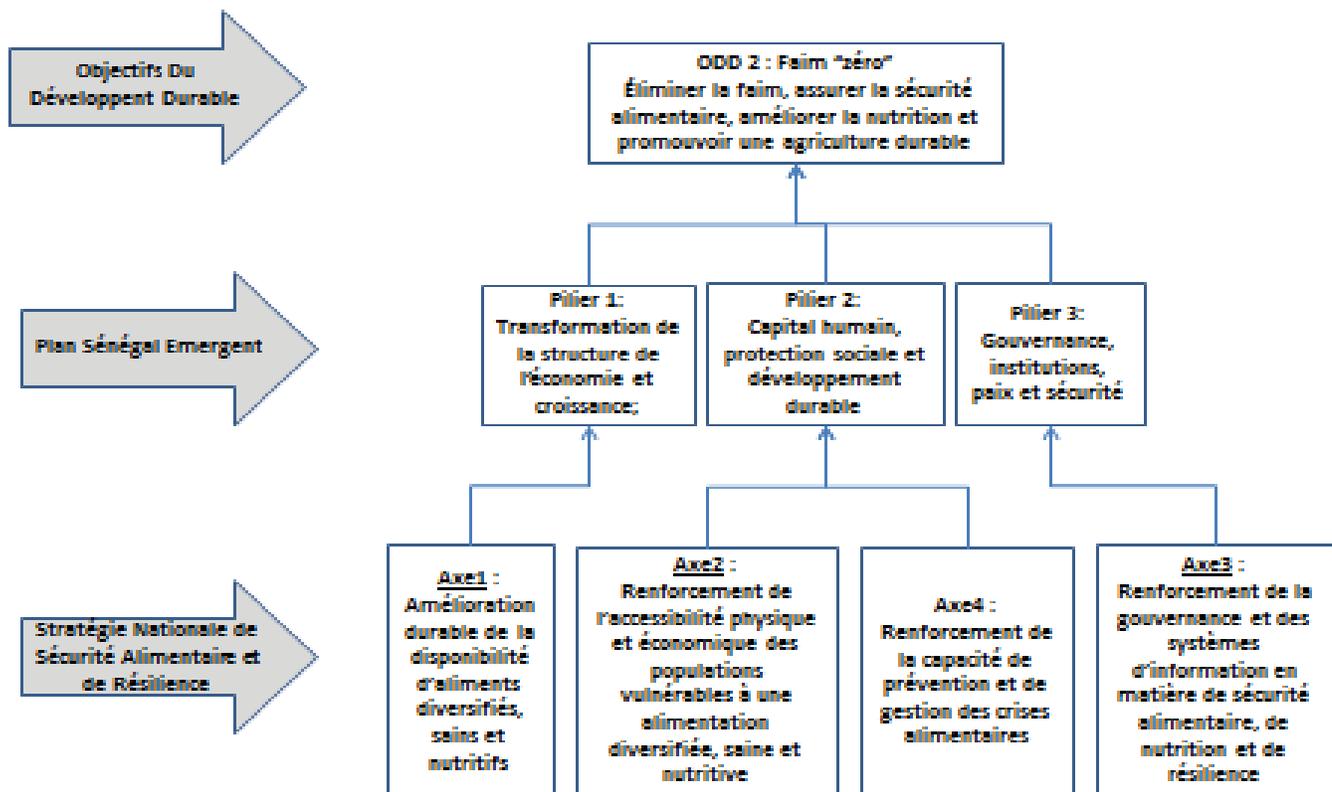
Axe stratégique 1 : Amélioration durable de la disponibilité d'aliments diversifiés, sains et nutritifs.

Axe stratégique 2 : Renforcement de l'accessibilité physique et économique des populations vulnérables à une alimentation diversifiée, saine et nutritive.

Axe stratégique 3 : Renforcement de la gouvernance et des systèmes d'information en matière de sécurité alimentaire et de résilience.

Axe stratégique 4 : Renforcement des capacités de coordination, de prévention et de gestion des crises alimentaires

❖ Alignement de la SNSAR sur les ODD et sur le Plan Sénégal Émergent (PSE)



❖ Cadre de mesure des résultats

Chaque axe stratégique est décliné en résultats attendus, lesquels sont découpés en lignes d'actions.

Axe stratégique 1 : Amélioration durable de la disponibilité d'aliments diversifiés, sains et nutritifs.

La première dimension de la sécurité alimentaire est la disponibilité qui passe par une augmentation de la productivité agricole prise au sens large. Celle-ci est fonction des conditions de productions agro-sylvo-pastorale et halieutique. Il s'agit de maîtriser les facteurs clés tels que la disponibilité de pâturages, de fourrage ou d'aliments concentrés pour le bétail, de moyens adéquats de pratiques de l'aquaculture communautaire, de redynamisation de la pêche continentale, de gestion durable de la pêche maritime, des systèmes d'exploitation des produits forestiers non ligneux, de terres suffisamment fertiles au profit des producteurs, ainsi que l'accès aux intrants de qualité (semences, engrais et les produits phytosanitaires), aux matériels agricoles et aux sources d'eau.

Une politique efficace de sécurité alimentaire doit être adossée sur la diversification correcte des activités de production alimentaire capables de réduire le Taux de Dépendance aux Importations (TDI) et l'amélioration de la couverture en besoin céréalier. Par ailleurs, la modernisation et la généralisation des unités de transformation des produits agricoles, halieutiques, forestiers et d'élevage constituent un atout important dans l'augmentation des disponibilités alimentaires et des revenus. Dans ce cadre, compte tenu de leur position sur la chaîne de valeur, les femmes et les jeunes devront bénéficier de mesures sécurisées d'accès aux ressources productives.

En outre, la proportion de ruraux est en train de diminuer considérablement sans être compensée par une intensification conséquente de l'agriculture ; ce qui constitue un risque pour la couverture des besoins alimentaires. L'expérience de mise en place des Domaines Agricoles Communautaires (DAC), des fermes villageoises et des étangs aquacoles communautaires devra être évaluée et au besoin systématisée, renforcée et étendue.

Le contrôle sanitaire des aliments est une composante essentielle de la sécurité alimentaire dans sa dimension utilisation. Il doit être effectué en amont et en aval de la chaîne de production et de consommation. Il est régi au Sénégal par la loi de base 66-48 du 27 mai 1966 relatif au contrôle des produits alimentaires et à la répression des fraudes. Mais la problématique de la sécurité sanitaire des aliments est devenue plus complexe depuis l'entrée en vigueur en 2000 de l'Accord de l'OMC sur les mesures sanitaires et phytosanitaires. Elle pose de plus en plus des questions liées à la traçabilité des aliments, au contrôle et à la maîtrise de la qualité des denrées alimentaires entre autres, d'où la nécessité de renforcer les capacités des structures compétentes en matière de suivi des normes.

La mise en œuvre de programmes et projets sectoriels divers et variés (agriculture pro-nutrition, élevage, pêche continentale, aquaculture, nutrition, etc.) va dans le sens de combler les déficits auxquels fait face le secteur de la production alimentaire. En d'autres termes, il s'agira de mettre en place des mesures d'accompagnement de la commercialisation de la production alimentaire grâce à la mise en place d'un fonds de

commercialisation et de l'organisation minutieuse des marchés. Des efforts soutenus devront également être fournis pour accompagner les acteurs à travers un appui-conseil adéquat, la promotion de l'accès sécurisé des femmes et des jeunes aux ressources productives (terre, crédit, eau, intrants agricole etc.) et à l'assise de bonnes politiques de maîtrise de l'eau et de prix de denrées alimentaires, notamment, des produits de consommation courante.

En outre, le disponible alimentaire dépend des importations et des stocks de sécurité alimentaire. Dans ce cadre, le Sénégal a, lors du Conseil interministériel, sur la validation du plan de riposte de 2014, pris l'option de mettre en place un stock national de sécurité alimentaire.

Face aux défis liés à la gestion durable des terres et l'adaptation aux changements climatiques, il importe d'aller vers des programmes beaucoup plus résilients qui prennent en compte les populations vulnérables aux chocs. Dans ce cadre, les priorités résilience du Sénégal mettent en synergie les trois premiers piliers d'AGIR, pour une meilleure efficacité et efficience dans les interventions.

Les principaux résultats attendus sont les suivants :

R1-A1 : une plus grande production et diversification des produits alimentaires est assurée.

R2-A1 : une agriculture pro-nutrition, diversifiée, saine et nutritive est développée.

R3-A1 : la transformation, la conservation et la valorisation (fortification) des produits alimentaires locaux sont promues.

Axe stratégique 2 : Renforcement de l'accessibilité physique et économique des populations vulnérables à une alimentation diversifiée, saine et nutritive.

Pour réduire la vulnérabilité des ménages à l'insécurité alimentaire, il est important de les appuyer à accéder aux opportunités, y compris, non agricoles qu'offre leur environnement. Il s'agit de soutenir la création et la diversification des sources de revenus par la promotion des activités telles que le petit commerce, la restauration, l'embouche, la micro entreprise, le micro jardinage etc. Le développement de ces activités nécessite la mise en place de lignes de crédit au niveau des institutions financières, à des conditions préférentielles, exclusivement pour les ménages vulnérables à l'insécurité alimentaire et monétaire.

La lutte contre la vulnérabilité des populations rurales et péri-urbaines passe par la création d'emplois temporaires et permanents avec comme cibles principales les jeunes et les femmes. Le renforcement de la résilience de ces populations passe également par la promotion des mécanismes traditionnels de solidarité en particulier (i) les tontines sous diverses formes qui constituent un moyen de mobilisation et de redistribution de l'épargne locale, (ii) la pratique de l'élevage solidaire ou l'assistance sous forme de prêt d'un ou de plusieurs animaux qui après une première mise bas sont retournés au propriétaire initial par exemple.

Le renforcement et l'amélioration des systèmes d'information sur les marchés avec l'utilisation d'instruments de proximité tels que les radios communautaires ou le téléphone cellulaire (le sms), la généralisation du wifi, les boutiques de l'info sur les produits alimentaires pour diffuser les nouvelles, sont d'un apport important dans la prise de décision

des ménages vulnérables pendant la vente ou l'achat de produits. Ils serviront également à équilibrer le rapport de force entre les producteurs et les commerçants, sachant que les deux parties prenantes ont accès à la même source d'information.

Ainsi, au-delà des réformes macro-économiques destinées à créer un cadre propice à la croissance, l'Etat doit placer l'amélioration des revenus des populations démunies et une distribution plus équitable des fruits de la croissance au cœur de son agenda. Les initiatives de protection sociale développées dans le cadre de la protection des moyens d'existence des populations vulnérables entrent dans cette catégorie. Elles devraient juste être infléchies dans le sens d'une meilleure prise en charge de la sécurité alimentaire des groupes vulnérables ou en situation d'extrême pauvreté.

L'articulation entre la sécurité alimentaire et la résilience devra résider, sous ce rapport, dans la promotion d'une économie rurale bâtie autour d'infrastructures et d'équipements de soutien aux activités de transport, de transformation, de conservation et de distribution des produits. Les flux de distribution entre les zones de surproduction et les zones déficitaires devront être mieux organisés. Le marché devra également être mieux structuré avec une politique efficace de régulation des prix dans un contexte de libéralisation pour que les groupes vulnérables, principaux destinataires des mesures de protection, puissent bénéficier de l'impact des subventions sur les prix des denrées de première nécessité. Une politique d'extension et de renforcement des initiatives de protection des moyens d'existence durables des populations vulnérables devra être développée à travers les filets sociaux et des projets résilients.

Les principaux résultats attendus sont les suivants :

- R1A2 : Les infrastructures et les équipements de support à l'économie rurale sont renforcés ;
- R2A2 : Les circuits de commercialisation des produits alimentaires sont améliorés ;
- R3A2 : Les mécanismes de régulation des prix des denrées alimentaires sont efficaces ;
- R4A2 : Les revenus des populations vulnérables, notamment en milieu rural, sont améliorés de manière durable à travers des mécanismes de protection sociale
- R5A2 : L'autonomisation économique des femmes et des jeunes est soutenue.

Axe stratégique 3 : Renforcement de la gouvernance et des systèmes d'information en matière de sécurité alimentaire et de résilience.

La gouvernance de la sécurité alimentaire et de la résilience doit être renforcée par une mise en synergie des institutions en charge de la formulation et de la mise en œuvre des politiques de sécurité alimentaire, tant au niveau stratégique, sectoriel que déconcentré. Le CNSA qui est l'organe d'orientations, de partage et de mise en cohérence des interventions devra retrouver un niveau de fonctionnalité optimale pour faciliter la lisibilité et la traçabilité du processus de prise de décision. Cet organe devra être redynamisé et adapté au nouveau contexte à travers une refonte des textes devenus obsolètes qui organisent son fonctionnement. Il faudra aller dans le sens de la tenue régulière de ses sessions (maximum 2 par an) et de renforcer de manière soutenue les moyens d'intervention du SECNSA en le dotant d'un budget conséquent.

La création d'un système d'informations performant est un préalable pour une production de données fiables. La prise de décision en matière de sécurité alimentaire est tributaire de la

qualité des informations qui fondent la décision. Dans le cadre de la gestion et de la prévention des crises alimentaires, le système d'alerte précoce devait mettre à la disposition des autorités et décideurs des informations fiables à même de renseigner correctement sur la situation de sécurité alimentaire du pays.

Les comités de sécurité alimentaire sont effectivement mis en place au niveau des régions et départements avec des missions de supervision des interventions, de suivi des politiques, projets et programmes de sécurité alimentaire et d'organisation de la concertation entre les acteurs. Le fonctionnement de ces cadres est confronté à un certain nombre de difficultés (manque de moyens technique, humain et financier) pour assumer leurs missions. C'est dans ce contexte que le SECNSA a affecté un personnel au niveau des régions et des départements pour assurer le secrétariat de ces comités. Ce dispositif déconcentré mérite d'être soutenu pour assurer son fonctionnement correct.

Les résultats attendus dans le cadre de l'axe sont les suivants :

R1-A3 : Le Conseil National de Sécurité Alimentaire est renforcé.

R2-A3 : Les capacités financières, techniques et de coordination du SECNSA sont renforcées.

R3. A3 : Les capacités techniques des acteurs locaux en gestion de la sécurité alimentaire sont renforcées ;

R4. A3 : Un système de financement de la sécurité alimentaire adapté et innovant est mis en place ;

R5. A3: Les mécanismes de concertation, de coordination et de mise en cohérence des politiques, programmes et projets de sécurité alimentaire et de résilience sont renforcés.

Axe stratégique 4 : Renforcement de la capacité de coordination, de prévention et de gestion des crises alimentaires.

Le Système d'information sur la Sécurité Alimentaire a été progressivement mis en place au Sénégal. Il vise, pour l'essentiel, à prévenir et à gérer les crises alimentaires provoquées par les sécheresses, les situations de faible pluviométrie, les pertes considérables de récoltes, les conflits, les inondations etc. Mais ces interventions directes, bâties, autour des systèmes d'alerte précoce (SAP), avec l'appui des Partenaires techniques et financiers, se trouvent confrontées à de nouveaux types de difficultés.

Une attention particulière sera accordée aux risques liés au changement climatique, du fait de leur impact négatif sur les conditions globales de production. Il s'agira, également de s'adapter aux risques nouveaux, en développant des modèles innovants de protection des groupes vulnérables contre les chocs récurrents. Les modèles d'intervention rapide, bâtis sur les SAP, devront être renforcés, tout en envisageant de les articuler avec des approches plus durables, à travers une meilleure coordination des interventions des partenaires et une capitalisation de bonnes pratiques tirées des expériences développées en matière de résilience face aux crises alimentaires.

La prise en charge de cet axe est corrélée aux résultats suivants :

R1A4 : La démarche du Comité SAP est participative et inclusive ;

R2A4 : Les connaissances et les savoirs sur les risques liés aux changements climatiques sont renforcés ;

R3A4 : Les risques liés à la sécurité sanitaire des aliments sont mieux maîtrisés ;

R4A4 : Les systèmes d'information sur la sécurité alimentaire sont harmonisés, performants, et la collecte des données est régulière;

R5A4 : Une gestion concertée des crises alimentaires est assurée ;

R6A4: Les initiatives endogènes de résilience des populations sont renforcées et mises à l'échelle.

3.2. Plan d'Actions Prioritaires (2017-2021)

Résultats attendus	Lignes d'actions	ANNEES 2017-2021																Acteurs impliqués								
		2017				2018				2019				2020					2021							
		1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4		1	2	3	4				
AS1 : Amélioration durable de la disponibilité alimentaire diversifiée, saine et nutritive.																										
R1-A1 : une plus grande production et diversification des produits alimentaires est assurée.	L1/R1.A1 : Renforcer les capacités nationales en cultures de contre-saison	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	MPEM; MAER, MEDD, MEPA; MCOM, MPEM, MHA; OSC; SECNSA ; Secteur Privé (SP) Organisations de producteurs (OP)
	L2/R1.A1 : Elaborer et mettre en œuvre une politique de diversification de la production alimentaire intégrée (produits agricoles, d'élevage, de pêche, d'agroforesterie, d'agro-alimentaire...)																									
	L3/-R1A1 : Renforcer les capacités d'intervention des exploitations familiales et des organisations de producteurs.																									
	L4/R1.A1 : Développer l'agriculture, l'élevage, la pêche, la foresterie et la valeur ajoutée de leurs produits, là où le potentiel le permet et de manière à accroître		X	X	X		X	X	X		X	X	X		X	X	X		X	X	X		X	X	X	MAER ; MEPA ; MPEM ; OP ; MEDD ; SECNSA ; SP

Résultats attendus	Lignes d'actions	ANNEES 2017-2021																Acteurs impliqués								
		2017				2018				2019				2020					2021							
		1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4		1	2	3	4				
AS2 : Renforcement de l'accessibilité physique et économique des populations vulnérables à une alimentation diversifiée, saine et nutritive.																										
R1A2 : Les infrastructures et les équipements de support à l'Economie rurale sont renforcés.	L1/R1A2 : Etendre et renforcer les initiatives en cours (PUDC, PNDL), autres projets et programmes.	X	X	X	X																					PRIMATURE /PUDC/PNUD; MEPA ; MAER ; MEDD; ARD MCOM; MPEM; MHA; PNDL;; Collectivités Territoriales (CT).
	L2/R1A2 : Améliorer la gestion et la maintenance des infrastructures et équipements.	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	MPEM ; MAER, MEPA, MEDD, MCOM, MHA ; CT, PNDL; PUDC; PNASAR; OCB
R2-A2 : Les circuits de commercialisation des produits alimentaires sont améliorés.	L1/R2.A2 : Poursuivre et soutenir la politique de mise en place de plateformes commerciales dans les zones de production et de groupage.	X	X	X	X																					MCOM ; MAER, MEPA, MEDD; MPEM; OP ; SP. Chambres Consulaires; OCB; PNASAR; CT.
	L2/R2A2 : Développer des systèmes d'information fiable sur les marchés ainsi que des centrales d'achats	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	BULLETIN SAP/SECNSA MCOM ; SP; ONG ; OPA, OPE, OP de Pêche.

Résultats attendus	Lignes d'actions	ANNEES 2017-2021												Acteurs impliqués				
		2017			2018			2019			2020				2021			
		1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4		1	2	3	4
R5A2 L'Autonomisation économique des femmes et des jeunes est soutenue.	L4/R4A2: Renforcer la protection de l'environnement ou du couvert végétal et des moyens d'existence des groupes vulnérables en lien avec les initiatives développées (assistance alimentaire ciblée, assurances agricoles, coupons alimentaires...)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	MPEM; MAER; MEPA; MEDD, MCOM; PTF; SECNSA.
	L1/R5A2: Accroître l'accès équitable des femmes et des jeunes aux ressources productives, en particulier la terre, les pêches, le financement, les intrants et les marchés.	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	L2/R5A2: Renforcer les capacités techniques et entrepreneuriales des femmes et des jeunes.	X							X							X		SECNSA; MAER; MEPA; MEDD; MCOM; SP; ONG; OSC.
AS3 : Renforcement de la gouvernance et des systèmes d'information en matière de sécurité alimentaire, nutrition et résilience.																		
R1-A3 Le Conseil National Sécurité	L1/RI-A3 : Réactualiser les textes qui régissent le CNSA	X	X															SERVICE LEGISLATIF DE LA PRIMATURE ; SECNSA ;

Résultats attendus	Lignes d'actions	ANNEES 2017-2021																Acteurs impliqués								
		2017				2018				2019				2020					2021							
		1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4		1	2	3	4				
	L2/R2A4 : Développer des mécanismes de gestion des risques efficaces liés aux changements climatiques.	X	X	X	X																					MPEM ; MAER ; MEPA ; MEDD ; MCOM ; Ministère du Transport / ANACIM ; MSAS ; SECNSA.
R3.A4 : Les risques liés à la sécurité sanitaire des aliments sont mieux maîtrisés.	L1/R3A4 : Renforcer les dispositifs de gestion, de veille et d'alerte sur les risques liés à la sécurité sanitaire des aliments.	X	X	X	X																					CLM ; SECNSA ; MSAS ; MCOM ; Codex Alimentarius MAER ; MEPA ; MEDD ; MPEM.
R4A4 : Les systèmes d'information sur la SA sont harmonisés, performants, et la collecte des données est régulière.	L1/R4A4 : Renforcer les capacités techniques et les moyens financiers du SAP et des autres systèmes d'information. L2/R4A4 : Renforcer le plaidoyer pour la mise en œuvre du Plan stratégique des statistiques agricoles et rurales. L3/R4A4 : Articuler et harmoniser les méthodes de collecte, de traitement et	X																								SECNSA/SAP ; ANACIM ; AGRHYMET ; CSA/SIM ; ARC VIEW; MINISTRES SECTORIELS (MAER, MEPA, MEDD, MSAS); CLM; PARTENAIRES. MAER; MEPA; MEDD; MPEM; SECNSA. SECNSA ; CLM ; DAPSA et autres sectoriels (MEPA, MEDD, MPEM, MSAS).

3.3. Le Cadre de coordination, de suivi et d'évaluation

A. Le dispositif institutionnel de coordination

Le document de la SNSAR est le cadre national d'orientation stratégique en matière de sécurité alimentaire et de résilience. Il constitue pour les intervenants le cadre de référence. Le dispositif institutionnel de coordination proposé vise à garantir un leadership national sur la question de la sécurité alimentaire et à créer les conditions d'une plus large participation et d'un partenariat dynamique entre tous les acteurs. Il prévoit deux types d'organes : (i) l'organe d'orientation et (ii) l'organe de coordination et de gestion.

Le CNSA redynamisé en est l'organe d'orientation et le SE/CNSA l'organe de coordination et de gestion. Les structures déconcentrées en liaison avec le SECNSA (CRSA, CDSA) seront chargées de la coordination aux niveaux régional, départemental et communal. Outre ces cadres, les autres cadres de concertation des départements ministériels impliqués dans les questions de sécurité alimentaire et de résilience, devront également servir de cadre de partage et de suivi des résultats de la mise en œuvre de la SNSAR.

Cependant, pour que le dispositif actuel puisse jouer pleinement son rôle dans la mise en œuvre de la SNSAR, il est impératif de renforcer les capacités du SECNSA en moyens humains, matériels et financiers.

B. Les instruments d'opérationnalisation

Les orientations définies dans le document de la SNSAR restent toutefois d'ordre global. Aussi, pour faciliter son opérationnalisation, il est nécessaire de décliner ces orientations en actions prioritaires à réaliser dans le cadre d'un programme cadre fédérateur, en l'occurrence le PNASA. A cet effet, il a été proposé, dans le dernier point du présent document, une esquisse de plan d'action quinquennal glissant qui devra, dans la phase d'opérationnalisation, être traduit en activités plus détaillées assorties d'un calendrier précis de mise en œuvre et d'une évaluation financière de la SNSAR.

C. Le mécanisme de financement de la SNSAR

Le financement de la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire et de résilience se fera à travers les ressources publiques, notamment le budget national avec des affectations budgétaires conséquentes à la mesure du sceau de souveraineté nationale que devrait revêtir les questions de sécurité alimentaire, les dotations des Partenaires techniques et financiers, des collectivités territoriales, du secteur privé.

✓ L'Etat à travers le budget national

La contribution de l'Etat au financement de la mise en œuvre de la SNSAR se fera à travers une amélioration des allocations budgétaires dans le but d'inverser la tendance actuelle du financement du secteur essentiellement supporté par les Partenaires Techniques et financiers. Une ligne budgétaire conséquente devra être dédiée à la sécurité alimentaire, quitte à agréger les différentes contributions de l'Etat éparpillées dans les différents secteurs et mettre en place un Fonds d'Appui à la Sécurité Alimentaire et à la Résilience (FASAR).

Ce fonds qui sera alimenté sur une base paritaire Etat-PTF viendra en complément aux mécanismes financiers mis en place dans le cadre de la lutte contre le chômage des jeunes et

l'appui aux PME/PMI, FONSI, FONGIP, BNDE, FNDASP et au PNASAR qui opérationnalise la Stratégie Nationale de Sécurité alimentaire et de Résilience (SNSAR).

L'objectif recherché est de disposer d'un instrument permanent de financement du dispositif de sécurité alimentaire et assurer le fonctionnement régulier des maillons clés du dispositif dans leurs missions respectives de lutte contre l'insécurité alimentaire, qu'elle soit conjoncturelle ou structurelle.

❖ Les Partenaires techniques et financiers (PTF)

Les interventions des PTF se feront sous forme d'appui budgétaire, de financement de projets et programmes ou de contributions aux ressources du Fonds d'Appui à la Sécurité Alimentaire et à la Résilience.

Les ONG et autres associations peuvent également participer au financement de la mise en œuvre de la SNSAR sous différentes formes qui leur sont appropriées.

❖ Les collectivités territoriales

Les interventions des collectivités locales se feront à travers la prise en compte des actions de la SNSAR dans les Plans Départementaux et Communaux de Développement (PDD, PCD) de la Sécurité Alimentaire.

❖ Le secteur privé

Les banques, entreprises et institutions de micro-finance devront participer au financement de la mise en œuvre de la SNSAR, en entreprenant des actions de promotion et de soutien à travers des crédits adaptés aux acteurs directs des différents maillons des filières qui contribuent à l'atteinte d'une sécurité alimentaire durable.

En définitive, la mise en œuvre efficace de la SNSAR passe par une bonne définition des rôles et responsabilités des acteurs tels que l'indique le tableau ci-dessous :

structures	Rôles et responsabilités	Commentaires
SECNSA	Coordination, Suivi et évaluation de la SAR, Coordonner la mise en œuvre du PNASAR assorti des PRP, Concertation avec l'ensemble des acteurs sur la SAR Elaboration et Coordination de la mise en œuvre des plans de riposte à l'insécurité alimentaire, du ciblage des bénéficiaires Coordonnateur du système d'alerte précoce (enquêtes, cadre harmonisé, HEA, suivi des ZAR) Rencontre des membres du SAP	Implication des groupes des humanitaires dans le ciblage et les plans de réponse Problème de ressources financières pour la coordination, le suivi et l'évaluation de l'impact des projets et programmes de SAR Recherche de consensus sur la méthodologie de ciblage, besoin d'évaluation des plans de riposte Suivi des indicateurs de SAR Zonage des Moyens d'existence, suivi des sites sentinelles Alerte rapide Réalisation et actualisation de profil HEA

structures	Rôles et responsabilités	Commentaires
	<p>et du GTHEA pour le renseignement et l'analyse de la situation de vulnérabilité des ménages à travers l'outil du CH.</p> <p>Groupe thématique sur la résilience (PRP- Sénégal)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lecture et analyse des politiques et programmes selon la grille de lecture de AGIR - Identification des Gaps et leur traduction en priorités résiliences - Conduite du processus du dialogue inclusifs avec l'ensemble des acteurs (ateliers, rencontres, foras) - Contribution technique dans l'élaboration du document des PRP 	
DGSSN	Gestion du Registre unique (information sur les ménages monétairement pauvres)	Transmission au SECNSA du registre unique pour un Matching avec les bénéficiaires de plan de riposte à l'insécurité alimentaire
CSA	Gestion des stocks de SA Suivi des marchés, Gestion de l'aide alimentaire Pilotage du programme ARC	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre à profit son dispositif de stockage afin de jouer pleinement son rôle dans la mise en place et la gestion de stock de sécurité alimentaire - améliorer le système d'intervention d'ARC - Renforcer le SIM pour élargir la carte des marchés et des produits suivis - Renforcer les moyens du CSA pour mener à bien les opérations d'approvisionnement et de stockage en séparant en lignes budgétaires distinctes les dotations sociales et les stocks destinés aux crises alimentaires
Les sectoriels (agriculture, élevage, pêche, environnement, hydraulique)	<ul style="list-style-type: none"> - Contribution directe à travers les quatre dimensions de la SA (productions agricole, élevage, pêche, commercialisation etc.) à travers les projets et programmes et l'accompagnement des acteurs - Production de données pour alimenter le système d'informations sur la SA le CH, le SAP, le GTP 	<p>Réviser le calendrier du CH pour permettre aux états de disposer des données pour son alimentation.</p> <p>Renforcer le dispositif de collecte de données pour pouvoir aller au niveau départemental</p> <p>Mettre en œuvre le PNASAR</p>

structures	Rôles et responsabilités	Commentaires
	-Participation aux rencontres de concertation, planification, suivi et évaluation de la SAR	
Commerce, DCI, Laboratoire et ARM	-Régulation des marchés -Contrôle des denrées alimentaires Suivi régulier des -stocks et des prix des denrées de 1 ^{ère} nécessité -Application de la réglementation alimentaire -Encadrement des filières émergentes Edification d'infrastructures de stockage	-Améliorer de façon significative les capacités de stockage du Sénégal -Systématiser la mise en place d'interprofessions de toutes les filières émergentes -Redynamiser les services régionaux de commerce pour leur permettre de jouer pleinement leur rôle
Santé/ Codex alimentarius et service d'hygiène	Définition et suivi des normes Contrôle qualité des aliments	Mise en place effective des mécanismes de contrôle.
Les Universités et les instituts de recherche	-Recherche pour une bonne productivité agricole Gestion des savoirs et savoir - faire avec la recherche fondamentale Vulgarisation des résultats de recherche	Réviser les curricula de formation pour une meilleure adéquation avec les problématiques actuelles en matière de SAR
Les ONG	-Contribution directe à la SAR à travers la mise en œuvre de projets et programmes -Participation aux rencontres de concertation, planification, suivi et évaluation de la SAR	Se référer aux cadres mis en place pour éviter les doublons et la dispersion des interventions
Les PTF	-Appui au financement et au renforcement des capacités techniques des acteurs de la SAR -Contribution à la SAR à travers la mise en œuvre de projets et programmes de résilience -Participation aux rencontres de concertation, planification, suivi et évaluation de la SAR	Appuyer davantage le renforcement de capacités des acteurs intervenant dans la SAR notamment au niveau régional, départemental et local.
Les OSC	-Veille et alerte, sensibilisation sur l'état de la SAR -Contribution à la SAR à travers la mise en œuvre de projets et programmes -Action de recherche – développement	Renforcer le groupe dialogue politique et social mis en place dans le cadre du PNIA (au niveau national) -meilleure implication des OSC dans les CRSA et CDSA Appuyer les OSC dans la communication sur la SAR

structures	Rôles et responsabilités	Commentaires
	-Participation aux rencontres de concertation, planification, suivi et évaluation de la SAR	
Le secteur privé	-Contribution à la SAR à travers la dynamisation des différentes chaînes de valeur (agriculture élevage, pêche, foresterie etc.) -Participation aux rencontres de concertation, planification, suivi et évaluation de la SAR	Suivi des engagements et des lettres d'intention dans le cadre de la NASAN

3.2 Esquisse du dispositif de suivi-évaluation

Le dispositif de mise en œuvre et de suivi évaluation de la SNSAR comprend le dispositif institutionnel de coordination, les instruments d'opérationnalisation, le dispositif et les outils de suivi-évaluation et les mécanismes de contrôle.

❖ Le dispositif et les outils de suivi et d'évaluation

Le suivi et l'évaluation de la Stratégie de sécurité alimentaire et de résilience a pour objectifs de s'assurer de la bonne mise en œuvre de la stratégie, de permettre une réorientation des interventions si nécessaire, et enfin de capitaliser les bonnes pratiques et écueils à éviter pour une révision éventuelle de la stratégie.

Le dispositif de suivi-évaluation jouera un rôle central dans le reporting et la remontée des informations vers les structures de pilotage et de coordination. Il pourra s'appuyer sur le système informatisé de gestion de l'information déjà mis en place et piloté par le SE/CNSA

Le dispositif de suivi évaluation sera coordonné par le Comité Technique mis en place au niveau du SE/CNSA et sera composé des principales structures intervenant dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la résilience et de la nutrition (CSA, DGPSN, ANACIM, DA, CSE, DPVE, DAPSA, ANSD, CEP Pêche, CEP Elevage, DAN, la CLM, PTF...).

Ce Comité servira, entre autres, de cadre de suivi évaluation de la SNSAR en vue de proposer d'éventuelles réorientations et recommandations au Comité chargé du pilotage.

Au niveau décentralisé, les comités régionaux et Départementaux de sécurité alimentaire et de résilience (composés des structures techniques déconcentrées), selon les besoins exprimés par le Comité technique, se chargeront de la collecte et de la remontée des informations.

Dans le souci d'opérationnaliser le système de suivi évaluation, le SE/CNSA conduira l'élaboration d'un manuel de suivi évaluation de manière consensuelle et participative pour tenir compte de la multiplicité et de la diversité des acteurs impliqués dans la SNSAR. Cela permettra aux structures concernées d'avoir une compréhension commune du système.

Le manuel de suivi évaluation prendra en compte :

- les rôles et responsabilités des parties prenantes dans le dispositif ;
- le Tableau de suivi des indicateurs du SNSAR ;
- le suivi des projets et programmes de sécurité alimentaire;
- l'évaluation d'impacts des projets et programmes mis en œuvre par les ministères sectoriels et les autres parties prenantes ;
- la périodicité des missions de suivi et les rapports y afférents;
- l'organisation d'une revue conjointe de l'état de mise en œuvre de la SNSAR et la périodicité;

❖ **Stratégie de communication**

Pour donner à la SNSAR des gages de succès, il est nécessaire de développer une communication active dans le but de favoriser son appropriation par tous les acteurs. Elle sera prioritairement orientée sur les décideurs nationaux, régionaux et locaux, puis en direction de : (i) l'administration centrale et déconcentrée, (ii) les collectivités territoriales, (iii) la société civile et le secteur privé, (iv) les professionnels de la communication et des médias, (v) les éducateurs, (vi) les chercheurs, (vii) les femmes, (viii) la jeunesse, (ix) les PTF, (x) les leaders d'opinion et autorités coutumières et religieuses, (xi) les communautés de base...

La communication sur la SNSAR pourra s'appuyer sur l'utilisation des TIC, l'exploitation des structures et la valorisation des canaux de communication traditionnelle. Un accent particulier sera mis sur l'utilisation des langues nationales car elles permettent de parvenir à la fois à une communication de masse et de proximité. Une communication spécifique en direction de la communauté internationale doit être également entretenue pour soutenir notamment les efforts de mobilisation des ressources financières en faveur de la mise en œuvre de la SNSAR. Il est recommandé d'élaborer une stratégie de communication pour accompagner la SNSAR assortie de la publication d'un bulletin trimestriel sur la sécurité alimentaire et la résilience.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Projets et programmes inscrits au PTIP 2013-2015 en Millions de francs CFA

DESIGNATION	COUT	AVANT 2015	PRO 2015	PRO 2016	PRO 2017	TOTAL PRO	RESTE
	BCI/ETAT						
PROGRAMME NATIONAL D'APPUI A LA SECURITE ALIMENTAIRE	Total financement	1836	200	750	850	1800	0
	EN NEGOCIATION	0	0	0	0	0	0
	DÉJÀ ACQUIS	1836	200	750	850	1800	0
	A RECHERCHER	0	0	0	0	0	0
APPUI A LA SECURITE ALIMENTAIRE DANS LA REGION DE MATAM	FED	0	500	1000	500	2000	0
	AFD	3414	3500	2000	2000	7500	3086
	ETAT	250	0	0	0	0	0
	Total financement	3664	4000	3000	2500	9500	3086
	EN NEGOCIATION	0	500	1000	500	2000	0
	DÉJÀ ACQUIS	3664	3500	2000	2000	7500	3086
	A RECHERCHER	0	0	0	0	0	0
APPUI A LA SECURITE ALIMENTAIRE A LOUGA, KAFFRINE ET MATAM	BAD/FAT	865	2500	6527	4135	13162	5973
	BCI/ETAT	500	400	500	500	1400	1100
	Total financement	1365	2900	7027	4635	14562	7073
	EN NEGOCIATION	0	0	0	0	0	0
	DÉJÀ ACQUIS	1365	2900	7027	4635	14562	7073
	A RECHERCHER	0	0	0	0	0	0
PROJET DEVELOPPEMENT AGRIC.MATAM.CONSOL .SECURITE ALIMENTAIRE	BOAD	1421	2500	2000	4500	9000	2579
	ETAT (impôts-taxes)	779	864	481	891	2236	0
	BCI/ETAT	800	800	1200	1200	3200	0
	BENEFICIAIRES	100	150	74	0	224	0
	Total financement	3100	4314	3755	6591	14660	2579
	EN NEGOCIATION	0	0	0	0	0	0
	DÉJÀ ACQUIS	3100	4314	3755	6591	14660	2579

DESIGNATION	COUT	AVANT 2015	PRO 2015	PRO 2016	PRO 2017	TOTAL PRO	RESTE
	0	0	0	0	0	0	0
A RECHERCHER							
RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE POUR LA SECURITE ALIMENTAIRE ET LA NUTRITION							
BID	14000		500	500	1000	2000	12000
BAD/FAD	16503		500	750	1000	2250	14253
BCI/ETAT	2574		40	500	1500	2040	534
Total financement	33077		1040	1750	3500	6290	26787
EN NEGOCIATION	0		0	0	0	0	0
DÉJÀ ACQUIS	33077		1040	1750	3500	6290	26787
A RECHERCHER	0		0	0	0	0	0
UE/FED	115000		0	10000	15000	25000	90000
Total financement	115000	0	0	10000	15000	25000	90000
EN NEGOCIATION	0		0	0	0	0	0
DÉJÀ ACQUIS	115000	0	0	10000	15000	25000	90000
A RECHERCHER	0		0	0	0	0	0
VOLET ELEVAGE DU PROJET D'APPUI A LA SECURITE ALIMENTAIRE A KAFFRINE, LOUGA ET MATAM (GAFSP/ FONDS MONDIAL POUR LA SECURITE ALIMENTAIRE)							
BAD/FAT	8920	800	1500	1077	1000	3577	4543
Total financement	8920	800	1500	1077	1000	3577	4543
EN NEGOCIATION	0		0	0	0	0	0
DÉJÀ ACQUIS	8920	800	1500	1077	1000	3577	4543
A RECHERCHER	0		0	0	0	0	0

Annexe : diagnostic des 4 dimensions

1. DISPONIBILITE AGRICULTURE

Atouts	Contraintes	Progrès réalisés	Projets et Programmes
<p>Potentiel important en terres cultivables et en eaux pour l'irrigation</p> <p>Existence de l'institut national de pédologie</p> <p>Existence de la CNCAS</p> <p>Capacités d'adaptation des producteurs</p>	<p>Un système de financement inadapté au secteur agricole</p> <p>Baisse de fertilité des sols</p> <p>Dépendance vis-à-vis des aléas climatiques</p> <p>Une productivité encore faible due à détérioration des écosystèmes,</p> <p>Faible taux d'occupation de la main d'œuvre agricole au sein des exploitations</p> <p>Insuffisance du matériel agricole</p> <p>Faible compétitivité de l'offre de produits agricoles</p> <p>Des ressources en terres cultivables et en eaux insuffisamment exploitées</p> <p>Une réglementation foncière inadéquate</p> <p>Rendement d'échelle faible</p>	<p>Mise en œuvre de projets et programmes d'aménagement et de valorisation</p> <p>Mise en œuvre de projets et programmes d'aménagement et de valorisation</p> <p>Exonération fiscale du matériel agricole</p> <p>Important programme d'équipement du monde rural</p> <p>Création de la CNAAS</p> <p>Efforts importants dans la mise à disposition de semences adaptées aux zones agro-écologiques</p> <p>Mise en place des DAC et des fermes de l'ANIDA</p> <p>Mise en valeur des aménagements hydro agricoles</p> <p>Mise en place de fonds destinés aux producteurs (Fonds de sécurisation du crédit rural)</p> <p>Amélioration du ciblage des subventions en intrants agricoles</p> <p>Mise en œuvre d'un programme de reconstitution du capital semencier.</p> <p>Mise en œuvre d'initiatives en</p>	<p>PNASA</p> <p>PRODAM</p> <p>DRIARS</p> <p>PADERCA</p> <p>PAFA</p> <p>PADEN</p> <p>P2RS</p> <p>WAPP/PPAO</p> <p>PAPIL</p> <p>PADAER</p> <p>PASA Lou/Ma/Kaf</p> <p>PNAR</p> <p>PDIDAS</p> <p>PAPSEN</p> <p>BARVAFOR</p> <p>PAPIL</p> <p>PDMAS</p>

			<p>matière de gestion durable des terres (CES/DRS) Mise en place des fermes villageoises et communautaires Mise en œuvre du PRACAS (PNAR notamment) des programmes intégrés de revitalisation des zones de cultures. Mise en œuvre de projets et programmes d'aménagements hydro agricoles et de programmes de diversification agricole Valorisation des informations agro hydro météorologiques (programme d'adaptation)</p>	
--	--	--	---	--

ELEVAGE

Atouts	Contraintes	Progrès réalisés	Projets et programmes
<p>Existence d'un plan de développement de l'élevage élaboré de manière consensuelle et participative</p> <p>Situation sanitaire du cheptel relativement sous contrôle</p> <p>Cheptel important adapté aux conditions d'élevage du Sénégal</p>	<p>Réurrence des maladies animales enzootiques, émergentes et ré-émergentes</p> <p>Faible potentiel génétique du cheptel</p>	<p>PNDE validé en 2013 et en cours d'actualisation (2015-2016)</p> <p>Campagne annuelle de vaccination ciblant les maladies prioritaires</p> <p>Renforcement du système National de Surveillance Epidémiologique</p> <p>Politique d'amélioration du potentiel génétique du cheptel : insémination artificielle, importations d'animaux</p>	<p>Programme National d'Appui à la Sécurité Alimentaire</p> <p>Plan national de développement de l'élevage (PNDE)</p> <p>Programme de renforcement de la protection zoosanitaire</p> <p>Programme spécial d'insémination artificielle (PSIA)</p> <p>Projet d'appui au développement de la filière laitière (PRADELAIT)</p> <p>PAFA extension</p> <p>Projets phares PSE : 100-150 projets d'agrégation (Lait, aviculture), Agropole, Mise en place de 150-200 micro-projets de soutien à l'agriculture familiale</p> <p>PRADELAIT</p> <p>PRODAF</p> <p>Projet de modernisation des filières animales (PROMOFA)</p> <p>Projet de développement de l'élevage en basse et moyenne Casamance (PRODELEC)</p> <p>PDESOC</p> <p>Projet de mise en place de Centre d'Impulsion et de Modernisation de l'Élevage (Projet CIMEL)</p> <p>Projet de développement de l'aviculture familiale (PRODAF)</p> <p>Projet de développement de la filière équine</p>

PECHE ET AQUACULTURE

Atouts	Contraintes	Progrès réalisés	Projets et programmes
<p>Richesses et forte productivité des eaux de la Zone économique exclusive sénégalaise (ZEE), grâce à l'upwelling côtier</p> <p>Plateau continental relativement large au nord et au sud de Dakar</p> <p>l'existence d'un littoral de 718 Km avec un plateau continental assez large (23 800Km2)</p> <p>Existence de zones agro-écologiques favorables à l'aquaculture</p> <p>Existence d'interprofessions fortes</p>	<p>surcapacités de pêche et surexploitation des principaux stocks halieutiques maritimes et continentales</p> <p>Faible régulation de l'accès aux ressources halieutiques</p> <p>Faiblesse dans le système de suivi de la ressource (recherche) et de la surveillance des pêches maritimes</p> <p>Insuffisance et faiblesse dans la gestion des infrastructures publiques d'appui au secteur de la pêche</p> <p>Insuffisance de mise aux normes à l'amont et à l'aval</p>	<p>Nouveau code de la pêche</p> <p>Elaboration de plans d'aménagement et de plan de gestion</p> <p>Promotion de l'aquaculture, (communautaire et intégrée)</p> <p>Elaboration de réglementation à l'exercice de la transformation artisanale</p> <p>L'assainissement des filières de transformation artisanale et industrielle</p> <p>Amélioration de sites de transformation</p> <p>Mise aux normes en cours des infrastructures (Quais agrémentés).</p> <p>Mesures de renforcement des moyens de contrôle de suivi et de surveillance.</p> <p>Renforcement de la recherche en appui au plan d'aménagement</p> <p>Promotion de l'aquaculture (Communautaire, intégrée et la rizi-pisciculture) Modernisation des systèmes de production dans l'ostréiculture</p> <p>Renforcement de fermes aquacoles (constructions de fermes aquacoles et d'écloseries)</p>	<p>Richesses et forte productivité des eaux de la Zone économique exclusive sénégalaise (ZEE), grâce à l'upwelling côtier</p> <p>Plateau continental relativement large au nord et au sud de Dakar</p> <p>l'existence d'un littoral de 718 Km avec un plateau continental assez large (23 800Km2)</p> <p>Existence de zones agro-écologiques favorables à l'aquaculture</p> <p>Existence d'interprofessions fortes</p>

AGROFORESTERIE

Atouts	Contraintes	Progrès réalisés	Projets et programmes
<p>Bonne volonté des pouvoirs politiques de préserver l'environnement et les ressources naturelles (ratification des conventions internationales relatives à la protection de l'environnement et des ressources naturelles) ;</p> <p>Décentralisation avec les transferts de compétences en matières de gestion de l'environnement pour une gouvernance environnementale locale</p> <p>Mise en place d'instruments juridiques : codes</p> <p>Existence de structures à tous les niveaux</p> <p>Activités génératrices de revenus qui contribuent à la lutte contre la pauvreté, aménagement participatif à travers des conventions locales dans le cadre de la gestion des forêts classées ou des aires marines protégées</p> <p>Potentiel de création d'emploi et de revenus pour les femmes et les jeunes en milieu rural et urbain</p> <p>Disponibilité d'un patrimoine forestier contribuant à réduire des gaz à effets de serres</p> <p>Existence d'une demande forte en produits forestiers non ligneux.</p>	<p>Faiblesses des mesures d'accompagnement</p> <p>Faible connaissance des textes (code forestier, code de l'environnement, code de la chasse ;</p> <p>Contraintes d'ordre institutionnel (déficit de communication, d'information et de sensibilisation)</p> <p>Contraintes d'insuffisance des ressources humaines et de leur renouvellement</p> <p>Faible prise en charge de l'environnement et des ressources naturelles dans les autres secteurs</p> <p>Insuffisance de la réglementation relative à la gestion des déchets (plastiques, solides, ménagers, industriels et déchets dangereux : biomédicaux)</p> <p>Absence d'une stratégie globale de valorisation des produits</p> <p>Faible valorisation de ces produits.</p>	<p>Mesures de protection des zones d'exploitation et lutte contre les feux de brousse</p> <p>Création d'opportunités d'investissement dans le secteur</p>	<p>Projet de Gestion intégré des ressources naturelles du Massif du Fouta Djallon</p> <p>Projet de Renforcement des Capacités pour le Contrôle de la Dégradation des Terres et la Promotion de leur Valorisation dans les Zones de Sols Dégradés – CODEVAL</p> <p>Programme d'Aménagement et de Développement Economique des Niayes (PADEN) (Composante forêt)</p> <p>Projet d'Appui au Développement Economique de la Casamance (PADEC)</p> <p>Programme de gestion durable et participative des énergies traditionnelles et de substitution (PROGEDE2)</p>

RECHERCHE AGROALIMENTAIRE

Atouts	Contraintes	Progrès réalisés	Projets et programmes
<p>Présence d’Institutions de recherches dynamiques (ITA, ISRA, GRODT CERES LOCUSTOX, LANA/DCI Volonté politique forte avec des investissements massifs dans le secteur (PSE)</p>	<p>Insuffisances des infrastructures de base de soutien à l’économie rurale Problèmes fonciers récurrents Faible implication de la recherche dans les activités d’aquaculture et absence de cadre fiscal adapté</p>	<p>Mise en place du PUDC et d’autres initiatives pour un meilleur accès des populations aux services sociaux de base Promouvoir la recherche dans secteur de l’aquaculture et un cadre fiscal approprié Accélérer dans l’équité la réforme foncière</p>	

**2. ACCESSIBILITE
AGRICULTURE**

Atouts	Contraintes	Progrès réalisés	Projets et programmes
<p>Politique de soutien aux producteurs Infrastructures en construction Marchés (urbains et ruraux) des produits agricoles Existence d'un plan de développement de l'élevage élaboré de manière consensuelle et participative</p>	<p>Faibles revenus des ménages (vulnérables et/ou pauvres) Faible développement des circuits de commercialisation Insuffisance des infrastructures de stockage et de conservation Insuffisances de circuits de distribution moderne Faible réglementation des mécanismes de régulation</p>	<p>Initiatives pour développer les infrastructures de base et de soutien à l'économie rurale Mise en place de fonds destinés aux producteurs (Fonds de sécurisation du crédit rural) Amélioration des conditions de mise en vente des produits agricoles et horticoles Unités de transformation créées dans les zones de production Modernisation des marchés et appui à la mise en place d'infrastructures Initiatives de contractualisation entre producteurs et opérateurs de marchés</p>	<p>PNASA PAFA PRODAM WAPP Projet de construction des plateformes commerciales dans les zones de production et de groupage (2014-) Projet d'appui à la mise en œuvre de la stratégie de réduction de l'inflation (2013) Projet de modernisation du marché sous régional de Diaobé Projet d'édification d'infrastructures de stockage PDMAS ; PAFA ; PRODAM</p>

ELEVAGE

Atouts	Contraintes	Progrès réalisés	Projets et programmes
<p>Existence de marchés à bestiaux locaux et transfrontaliers</p> <p>Institutionnalisation de la collecte du lait</p> <p>Abattoirs et aires d'abattage répartis sur tout le Sénégal</p> <p>Existence de mini laiteries, d'exploitations modernes laitières dynamiques</p> <p>Présence de nombreuses organisations de producteurs</p> <p>Présence de PPP qui appuient des initiatives de promotion durable des revenus de ménages pauvres pour un accès plus facile à l'alimentation</p>	<p>Insuffisance des routes et pistes de production</p> <p>Insuffisance et vétusté des marchés à bestiaux et des infrastructures de commercialisation</p> <p>Faible structuration des filières</p> <p>Insuffisance et vétusté des infrastructures de collecte, de transformation et de conservation des produits animaux</p> <p>Faible technicité des acteurs en matière de transformation des produits animaux</p> <p>Manque de respect des règles d'hygiène dans la transformation des produits animaux</p> <p>Manque de compétitivité des produits animaux locaux</p> <p>Faiblesse des revenus des producteurs liée au mode de production extensif (transhumance)</p> <p>Faibles revenus des populations pauvres ou en situation de vulnérabilité</p> <p>La récurrence des chocs alimentaires.</p>	<p>Projets et programmes de construction de marchés à bestiaux en cours d'exécution</p> <p>Construction de routes et pistes rurales à travers les projets et programmes</p> <p>Mise en place de l'interprofession avicole du Sénégal (IPAS)</p> <p>Construction et réhabilitation des abattoirs et aires d'abattage</p> <p>Construction d'un abattoir d'envergure nationale (Diamniadio)</p> <p>Projets et programmes de constructions de mini laiteries, de centre de collecte</p> <p>Mise aux normes des produits laitiers</p> <p>Création d'une direction des Industries Animales</p> <p>Projets d'agrégation lait et viande du PSE</p> <p>Mesures de protection des moyens d'existence durable des ménages pauvres à travers le développement de filets sociaux</p> <p>Développement de programmes de renforcement de la résilience des populations vulnérables</p> <p>Programme de restauration d'urgence des capacités productives des agriculteurs et éleveurs affectés par les aléas climatiques de la campagne agricole 2013-2014</p>	<p>PNASA</p> <p>PASA Ioumakaf</p> <p>Projet de construction et de réhabilitation d'infrastructures d'abattage et de marchés à bestiaux (PRCAS)</p> <p>PRAPS</p> <p>Projets phares du PSE (réf projets d'agrégation)</p> <p>PRODAF</p>

PECHE ET AQUACULTURE	Contraintes	Progrès réalisés	Projets et programmes
<p>Existence d'infrastructures de pêche (sites de débarquement agréés, de transformation d'unités frigorifique et de production de production de glace)</p>	<p>Coût élevé des produits Difficultés d'approvisionnement en produits de qualité (problèmes d'infrastructures et d'équipements adéquats) Faiblesse dans la gestion des infrastructures publiques d'appui au secteur de la pêche Absence de mesure appropriée régissant l'autorisation et l'implantation des unités de transformation des produits de la pêche ciblant notamment les petits pélagiques essentielles à la sécurité alimentaire des populations Insuffisance de cadre de concertation entre les acteurs Faible développement de la pêche artisanale Faible valorisation des produits de la pêche Faible coordination des acteurs Faibles revenus des populations (pauvreté)</p>	<p>Subvention du carburant (carburant sous douanes) Construction de quais de pêche Renforcement de la chaîne de froid en vue de réduire les pertes post captures Exonération de matériel et équipement de pêche Modernisation des marchés de poisson (marché central) Mesures d'accompagnement à l'organisation des acteurs de la pêche (réseautage des CLPA) Installation de quais de pêche et modernisation des sites transformation artisanale Mise en place de mesures de protection durable des moyens d'existence des populations les plus vulnérables (filets de sécurité sociale)</p>	<p>PNASA PRAO CNAAS Assurance agricole</p>

AGROFORESTERIE

Atouts	Contraintes	Progrès réalisés	Projets et programmes
Mise en œuvre du code forestier.	Faible développement des circuits de collecte, de stockage et de commercialisation des produits.	Organisation des acteurs et élargissements des circuits de collecte.	Projet de Renforcement des Capacités pour le Contrôle de la Dégradation des Terres et la Promotion de leur Valorisation dans les Zones de Sols Dégradés – CODEVAL.

RECHERCHE AGROALIMENTAIRE

Atouts	Contraintes	Progrès réalisés	Projets et programmes
Présence de structures et d'Instituts de recherche dynamiques	Documentation Vulgarisation et capitalisation des acquis.	Mesures de renforcement des moyens d'intervention des structures de recherche recherche en matière de transformation et conservation des produits locaux Diffusion à grande échelle d'innovations technologiques	

3. UTILISATION AGRICULTURE

Atouts	Contraintes	Progrès réalisés	Projets et programmes
Services de contrôle (direction de la protection des végétaux – DPV), commission nationale pour la gestion des pesticides, CERES Locustox) Dispositif de sécurité sanitaire des aliments	Mauvaises habitudes alimentaires qui exposent à des risques de maladies L'insuffisance de la sensibilisation sur les bons comportements alimentaires Mauvaises pratiques agricoles (utilisation importante de pesticides)	Systématisation du contrôle sanitaire des aliments par les corps dédiés Campagnes de sensibilisation sur la qualité des produits alimentaires Promotion des cultures bio fortifiées	PNASA Lutte contre la mouche blanche

ELEVAGE

Atouts	Contraintes	Progrès réalisés	Projets et programmes
Services de contrôle présents sur tout le territoire (services régionaux, départementaux et postes vétérinaires), services vétérinaires.	Circuits de distribution peu adaptés et insuffisamment contrôlés Moyens logistiques et financiers insuffisants pour assurer un contrôle adéquat Phénomènes récurrents des abattages clandestins Persistance du vol de bétail	Efforts consentis pour le contrôle de denrées alimentaires d'origine animale et élaboration de guides de bonnes pratiques d'hygiène Construction d'abattoirs modernes et d'aires d'abattage Mise en place de la cellule de lutte contre les abattages clandestins Mise en place de la cellule de lutte contre le vol de bétail Mise en place d'un projet spécifique de pastoralisme.	PNASA PPZS PRCAS PRAPS

PECHE ET AQUACULTURE

Atouts	Contraintes	Progrès réalisés	Projets et programmes
Services de contrôle d'hygiène, Vétérinaires et agents des pêches et de l'Aquaculture	Faiblesse du contrôle et de la réglementation des activités post capture de la pêche artisanale Déficit de moyens humains, matériels et logistiques au contrôle sanitaire des entreprises de pêche Faible connaissance des produits issus de l'aquaculture	Formulation d'une réglementation à l'exercice de la transformation artisanale Amélioration des Condition d'installation de chambres froides pour améliorer les conditions de conservation Renforcement du contrôle et des inspections Intensification de la promotion des produits aquacoles Modernisation des marchés aux poissons et installation de quais de pêche.	PNASA

AGROFORESTERIE

Atouts	Contraintes	Progrès réalisés	Projets et programmes
Services de contrôle (services d'hygiène, contrôleurs économiques etc.)	Difficultés dans le contrôle sanitaires des produits (problèmes de collecte, de conservation et de distribution)	Appui à la formation en norme HACCP.	Projet d'Appui Visant à propulser le développement rural en assurant l'harmonisation de l'écologie et de l'économie : Eco-villages ; JICA

RECHERCHE AGROALIMENTAIRE

Atouts	Contraintes	Progrès réalisés	Projets et programmes
Existence de laboratoires de contrôle	Insuffisance d'Unités de transformation Vulgarisation des résultats de la recherche	Renforcement des moyens des structures de recherche Fortification et enrichissement des aliments	

4. STABILITE

AGRICULTURE

Atouts	Contraintes	Progrès réalisés	Projets et programmes
Fourniture quasi permanente de produits agricoles diversifiés.	Absence de stock national de sécurité alimentaire Faible mise en œuvre de la politique de maîtrise de l'eau Récurrence des chocs liés aux péjorations climatiques Faible taux d'utilisation de la main d'œuvre agricole	Décision politique prise lors d'un conseil Interministériel de mettre en place le stock national de sécurité alimentaire Politique de mise en place et de renforcement des infrastructures et équipements de maîtrise de l'eau Initiatives allant dans le sens d'une agriculture climatique intelligente Mesures de protection et de restauration des sols accélérées de la mise en place des domaines agricoles communautaires et des fermes communautaires et villageoises Mise en place de projets de résilience et renforcement des capacités d'adaptation au changement climatique	PNASA PRODAM PAFA P2RS DRIARS

ELEVAGE

Atouts	Contraintes	Progrès réalisés	Projets et programmes
Fourniture de produits animaux de manière régulière tout au long de l'année	Faible productivité du cheptel Insécurité alimentaire du cheptel Impacts négatifs des changements climatiques Récurrence des feux de brousse Persistance des maladies enzootiques, émergentes et ré émergentes	Politique de modernisation de l'élevage Mesures de distribution de l'aliment de bétail dans les périodes critiques Construction de magasins de stockage Promotion des cultures fourragères Assurance pastorale (CNAAS) Projet de résilience spécifique au pastoralisme (Praps) Renforcement des sanctions pénales et des mesures de surveillance Mise à l'échelle des unités pastorales Mise en place de nombreux pare-feux Campagne annuelle de vaccination	PNASA PNDE PROMOFA PRADELAIT Projets phares PSE : projets d'agrégation, agropoles Opérations Sauvegarde du bétail PASA loumakaf Projet de promotion des cultures fourragères PRAPS : PDESOC ; PROGEBE PADAER ; PPZS

PECHE ET AQUACULTURE

Atouts	Contraintes	Progrès réalisés	Projets et programmes
Fortes potentialités de développement de l'aquaculture	<p>surcapacités de pêche et surexploitation des principaux stocks halieutiques maritimes et continentales</p> <p>Faible régulation de l'accès aux ressources halieutiques</p> <p>Non-respect des normes de pêche</p> <p>l'obsolescence de la réglementation en vigueur régissant la pêche continentale (la pêche continentale reste régie par la loi N° 63 – 40 du 10 juin 1963 réglementant la pêche dans les eaux continentales et son décret d'application)</p> <p>régime de l'accès libre et gratuit aux ressources halieutiques de la pêche continentale</p>	<p>Nouveau code de la pêche</p> <p>Elaboration de plans d'aménagement et de plan de gestion</p> <p>Promotion de l'aquaculture, (communautaire et intégrée)</p> <p>Renforcement de fermes aquacoles (constructions de fermes aquacoles et d'écloseries)</p> <p>Promotion de l'aquaculture (Communautaire, intégrée et la rizi-pisciculture) Modernisation des systèmes de production dans l'ostréiculture</p> <p>Meilleure orientation de la recherche en appui au plan d'aménagement</p> <p>Application plus stricte du code de la pêche assortie de mesures de sensibilisation.</p>	PNASA

AGROFORESTERIE

Atouts	Contraintes	Progrès réalisés	Projets et programmes
Fourniture quasi permanente de produits alimentaires.	<p>Caractère saisonnier de l'offre</p> <p>Circuits de distribution inappropriés</p>	<p>Renforcement des capacités de transformation et de conservation par les ONG</p> <p>Organisation et promotion communautaire de la commercialisation</p>	<p>Préservation participative de la biodiversité et développement faiblement émissif en carbone</p> <p>d'Eco villages pilotes à proximité des aires protégées du Sénégal (Eco village PNUD/FEM)</p> <p>Programme National de réduction des émissions de Gaz à Effet de</p>

			<p>Serre à travers l'efficacité Énergétique dans le secteur du bâtiment au Sénégal (PNEEB) Gestion durable des terres et d'adaptation aux changements climatiques dans la commune de Djilor (Fatick) Le Projet de gestion intégrée des zones côtières (GIZC) Renforcement de la Gestion des terres et des Ecosystèmes des Niayes et de la Casamance dans un contexte de changement climatique (PRGTE/PRESAL) Projet d'amélioration de la gouvernance des ressources naturelles dans la Commune de Sokone au Sénégal.</p>
--	--	--	--

RECHERCHE AGROALIMENTAIRE

Atouts	Contraintes	Progrès réalisés	Projets et programmes
<p>Présence d'Institutions de recherches dynamiques (ITA, ISRA, CRODT...) Volonté politique forte avec des investissements massifs dans le secteur (PSE)</p>	<p>Insuffisances des infrastructures de base de soutien à l'économie rurale Faible implication de la recherche dans les activités d'aquaculture et absence de cadre fiscal adapté</p>	<p>Mise en place du PUDC et d'autres initiatives pour un meilleur accès des populations aux services sociaux de base Adoption et mise en œuvre du Programme National de Développement de l'Aquaculture par l'ANA. Fortification et enrichissement des aliments.</p>	

Annexe 5 :
Tableau 5.1 : Evolution de quelques indicateurs du sous-secteur agricole

Indicateurs	Référence Moyenne 5 dernières années (2010-2014)	Réalisations 2014/2015	Ecart entre 2014 et moy. 5 ans	
			Poids	%
Taux de couverture des besoins céréaliers	45,3%	40,5%		-2,2%
Production céréalière (T)	1 492 620	1 251 248	- 241 372	-19%
Production de riz paddy produite (T)	486 555	559 021	72 466	13%
Production arachidière (T)	843 413	669 329	-174 084	-26%
Production d'oignons (T)	230 000	245 000	15 000	6%
Production de pomme de terre (en tonnes)	15 000	29 680	14 680	49%

Source : DAPSA, DHORT Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural (Mai2015)